

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

A O U S T 1744.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté la Reine de Hongrie &
de Boheme, & Marchand Libraire.

M. D C C. XLIV.

*Avec Privilege de feu Sa Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation des
Commissaire Examineurs.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr' autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 42. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliotheque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres féricufes & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. part. in 8^o. nouv. édit. revûc par Mr. de Camufat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliotheque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à présent 28. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliotheque Germanique à présent 45. vol.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Août 1744.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

ON en est enfin aux grandes nouvelles des diverses Armées qui tiennent la campagne, & elles absorbent tellement l'attention du Public, que nous croirions ne pas répondre à son attente, si en lui donnant des matieres purement littéraires dans ce premier article, nous nous trouvions obligés ensuite de trancher sur celles du tems. Il faut ainsi les entamer d'abord, & donner les pièces qui y sont relatives, plutôt que d'autres, surtout les pièces sorties des Cours. Voici donc la Déclaration de guerre de la Cour de Vienne contre la France, telle qu'elle a été traduite & publiée à Bruxelles.

I.
Déclaration
de guerre
de la Cour
de Vienne
contre la
France.

MARIE - THERESE par la grace de Dieu ; Reine de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, &c. Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, de Stirie, de Carinthie, de Carniole, de Mantoue, de Parme, de Plaisance, de Wirtemberg, de la haute & basse Silese, &c. Princesse de Souabe & de Transilvanie ; Marquise du St. Empire Romain, de Bourgovie, de Moravie, de la haute & basse Lusace ; Comtesse de Habsbourg, de Flandre, d'Artois, de Tirol, de Hainaut & de Namur, de Ferrete, de Kybourg, de Gorice & de Gradisca ; Landgrave d'Alsace, Dame de la Marche d'Esclavonie, du Port-Naon, de Salins & de Malines ; Duchesse Mariée de Lorraine & de Bar ; Grande Duchesse de Toscane. Comme nous avons trouvé convenir de faire émaner sous nôtre Royale signature, & de faire publier en nôtre Ville & Résidence de Vienne en Autriche, avec ordre d'être publiée généralement en tous nos Royaumes, Provinces & Etats héréditaires, la Déclaration de Guerre, dont la traduction s'enfuit :

Nous MARIE-THERESE, &c. &c. L'attention & le soin avec lesquels nous avons depuis nôtre avènement au Trône Paternel, tâché de remplir très-religieusement les differens Traités de Paix, d'Amitié & d'Alliance contractés avec routes les Puissances de l'Europe, est une chose de soi-même assez notoire & d'autant moins sujette à contradiction, qu'en plusieurs endroits on a jugé que nous pouissions nôtre délicatesse trop loin, à cet égard. Une conduite néanmoins si religieuse & si reguliere, n'a sù empê-

cher

cher la Couronne de France d'enfreindre la Paix qu'elle avoit jurée depuis peu d'années, de troubler nôtre succession qu'Elle nous avoit assurée par des garanties les plus solennelles, d'entamer des négociations dangereuses & préjudiciables contre Nous & contre notre auguste Maison, non-seulement dans toutes les Cours Chrétiennes, mais même aussi à la Porte-Ottomane, avec scandale & détestation de ladite Porte, qui n'a pas pû être induite à imiter l'exemple de la France; d'allumer le feu de la guerre dans le Nord, pour nous priver du secours que nous attendions de ce côté-là; d'inonder par des Armées très-nombreuses nos Royaumes & Pays héréditaires, de les épuiser, selon que ses Généraux s'en sont vantés, jusqu'à la dernière obole, de partager à sa fantaisie la plus grande partie de nos Etats entre d'autres Puissances; de publier ouvertement de vouloir Nous extorquer ces conditions injustes sur les ramparts de Vienne, de déclarer par tout nôtre Auguste Maison non-seulement comme éteinte, mais aussi de présumer de l'anéantir entièrement; en un mot de mettre l'Empire, l'Europe & toute la Chrétienté dans le dernier bouleversement.

La mémoire de ces entreprises si peu Chrétiennes, est trop récente pour avoir besoin d'être vérifiée par des preuves; mais nous publierons bientôt des secrets qu'on s'est étudié de cacher jusqu'à présent, & qui étant venus à nôtre connoissance, Nous n'avons pourtant pas voulu les communiquer au Public par un excès de modération, de laquelle néanmoins nous nous voyons obligée de nous départir, depuis que du côté de nos ennemis, on a surpassé toutes les bornes de la bienséance.

En attendant, on est assuré d'avance, que personne ne saura disconvenir, qu'on ne trouve dans aucune Histoire, l'exemple d'une semblable conduite, & que même à peine la postérité y pourra prêter foi; mais ce qui est inconcevable, c'est que cette même conduite inouïe, & si peu croyable, étoit couverte du manteau d'amitié, & qu'on s'efforçoit de faire accroire au monde sensé (comme si on vouloit s'en jouer) que l'accomplissement des Traités, la modération, l'amour de la paix, & les intentions les plus pures, sont compatibles avec des hostilités poussées jusqu'au plus haut degré: Cependant nous ne nous sommes jamais laissée ébloüir par des menées si fausses & si peu naturelles, ni détourner de ce que nous nous devons à nous-même, à nos Descendans, à nos fidèles Sujets, à nos sincères Alliés, à notre chere Patrie d'Allemagne, & à toute la Chrétienté; & quoique nous ne connoissions point ce que c'est qu'irréconciliation ou vengeance, & que nous ne l'ayons jamais préférée, ni la préfererons à l'avenir à l'heureuse situation d'un vrai & durable repos, néanmoins après qu'on avoit fermé le chemin avec hauteur à toute voye amiable, & qu'on a répondu à la proposition des *matieres du droit* avec mépris, en se contentant d'y opposer, tantôt la force supérieure des ennemis assemblés contre nous, tantôt le foible état de notre Auguste Maison, qu'on réputoit comme tout-à-fait abandonnée, nous nous sommes vüe forcée pour notre propre & indispensable défense, de faire nos plus grands & extrêmes efforts, dans la pieuse confiance que ce grand Dieu, qui rarement laisse l'orgueil, la perfidie & le parjure impunis, quand même

nous

nous nous trouverions dénuée de tout secours humain, y suppléeroit par la force de son bras tout puissant; Nous ne nous sommes point trompée dans cette confiance, sans que toutefois les heureux progrès que la divine miséricorde nous a accordés, ayent en rien diminué nos intentions pacifiques, nous avons dans l'une & l'autre situation toujours tenu le même langage, sans prétendre autre indemnification que celle qui est indispensablement requise, pour nous mettre à l'avenir à couvert de ces dangereuses entreprises, & des grands maux qui s'ensuivent, eu égard au peu de fondement qu'il y a à faire à tant de promesses, traités, garanties, sermens, & à toutes les suretés que l'esprit humain a jamais sù trouver ou produire: Nos ennemis n'ont pas eu la même intention, bien au contraire, obstinés de plus en plus dans le dessein de l'entière oppression de nôtre Auguste Maison, ils n'ont pas voulu admettre d'autre projet de réconciliation, que ceux qui pouvoient leur faciliter tôt ou tard l'exécution & l'accomplissement de la même idée. On a particulièrement remarqué, qu'après la fin de la dernière campagne, ils ont retracté toutes les apparences pacifiques qu'ils avoient auparavant fait entrevoir, & qu'ils se sont de nouveau fortement appliqués à intimider les uns, & à fomenter les méfiances des autres, le tout dans la même vûë d'atteindre le but qu'ils se sont proposé dès le commencement; savoir, non-seulement de détourner nos Alliés de l'accomplissement de leurs engagements; mais aussi de les empêcher de procurer le bien de la cause commune, & de leur faire négliger leur propre sureté; ils ont tâché d'imprimer de la crainte

à quelques Cours d'Allemagne bien intentionnées pour la Patrie, d'inspirer à d'autres des pensées de s'agrandir par le renversement du système fondamental de l'Empire ; enfin non-seulement de détruire les Allemands par les Allemands mêmes, mais aussi toutes les autres Puissances entre Elles, afin qu'il n'en restât désormais plus aucune en état de se soustraire à la nécessité de suivre les loix qu'il plairoit à la Maison de Bourbon de leur prescrire à cette fin : Suivant l'exemple de ce qu'ils ont pratiqué envers nous, ils n'ont plus eu honte de traiter de la même façon Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, en violant les Traités les plus solennels, & toutes les regles de la bonne foi ; & après avoir manqué la descente qu'ils avoient projeté de faire en Angleterre, ils tâchent d'attaquer les Etats d'Hannovre, & de r'ouvrir le théâtre de la guerre dans plusieurs endroits de l'Allemagne ; idée de laquelle on ne sauroit plus douter, depuis la Déclaration de guerre contre Sa Majesté Britannique, non seulement en sa qualité de Roi d'Angleterre, mais aussi en celle d'Electeur d'Hannovre. Aussi, après cette démarche, & ensuite de nos engagements envers nos fidèles Alliés, nous n'aurions pas tardé de déclarer également la guerre à la Couronne de France, quand même (persuadée d'avance de la sincérité de nos sentimens, & de nôtre fermeté à ne nous départir de nos Alliés, ainsi que de la résolution de soutenir la liberté commune) la Cour de France n'auroit pas pris le parti de nous déclarer dans les formes cette même guerre qu'elle nous fait depuis plusieurs années par une manifeste infraction des Traités & violation de toutes les loix divines & humaines ;

& quoique les motifs qu'on allégué pour colorer la susdite Déclaration, soient d'une nature à ne pouvoir faire impression que sur l'esprit de ceux qui veulent s'aveugler eux-mêmes, forger leurs propres chaînes, trahir leur Patrie, & agir contre le bon sens, nous ne laisserons cependant pas d'y répondre point par point.

Mais pour ne pas manquer entre tems à ce que nous devons à nôtre dignité, à nos Alliés, aux loix fondamentales de l'Empire, & à la défense de la liberté commune, Nous ne pouvons & ne voulons point tarder de déclarer aussi comme Nous déclarons par cette, la guerre à la Couronne de France & à ses Adhérens.

A quel effet Nous ordonnons à tous nos fidèles Sujets, Serviteurs & Vassaux, de quel état ou dignité qu'ils puissent être, & spécialement à tous nos Généraux, Gouverneurs, Commandans, Chefs & autres Gens de guerre, tant de pied que de cheval, de tenir pour ennemis la Couronne de France, ses Sujets & Adhérens, de courir sus & les attaquer en telles Villes où Lieux où ils pourroient être, de leur faire tous les dommages possibles, & de n'entretenir avec eux aucune correspondance ni communication, soit par lettres ou autrement, sous peine de la vie, & renouvelons expressément les Ordonnances du feu Empereur & Roi nôtre très honoré Pere & Seigneur, publiées le 22. Decembre 1733. concernant le bannissement & la sortie de tous nos Royaumes & Pays héréditaires des Sujets de cette Couronne ennemie, & de ses Adhérens, à quelle fin Nous ordonnons

Premierement. Que dans le terme de quinze jours, à compter de celui de la publication de
de

de cette Ordonnance dans chacun de nosdits Royaumes & Pays, tous les Sujets de la Couronne de France & de ses Adhérens, qui s'y trouvent, Hommes ou Femmes, Ecclésiastiques ou Séculiers, de haute ou basse condition, & spécialement les Domestiques des Seigneurs & autres Personnes vagabondes, en doivent sortir, sous peine d'être traités comme transgresseurs de nos Ordres, & être punis avec toute rigueur.

II. Parmi ceux-ci néanmoins Nous exceptons les Ecclésiastiques qui auront fait profession dans quelque Couvent ou Monastère situé sous nôtre Domination, dont les Ordinaires & Supérieurs nous répondront, qu'ils n'entretiennent aucune correspondance ou liaison contre nous, & nôtre auguste Maison.

III. Cette Ordonnance ne comprend pas non plus ceux de la nation Françoisë, & de ses Adhérens, qui depuis longues années se sont établis dans nos Pays, lesquels pourront devant s'abstenir de toute correspondance suspecte, sous peine de châtement corporel, & même de la vie.

IV. Mais, si qui que ce soit osoit entretenir ou loger quelqu'un desdits Sujets, ou sachant sa demeure, ne le dénonçoit d'abord au Magistrat de l'endroit, & celui-ci négligeoit d'en informer nôtre commission Aulique, qui sera établie dans toutes nos respectives Provinces, tous ces transgresseurs de nos Ordres, seront très-sévèrement punis, selon les circonstances des cas.

V. Nous ordonnons que tout Commerce & Communication soit par écrit, par lettres de change, ou autrement, soit tout-à-fait coupée,
entre

entre nos Sujets & les Ennemis de Nous & de nôtre auguste Maison ; & Nous défendons très-sérieusement sous peine de confiscation & d'amende, l'introduction de toutes Marchandises, Dentrées ou Manufactures, venant directement ou indirectement desdits Pays ennemis, lesquelles on ne fera pas confter avoir été donnés en commission avant la publication de cette Ordonnance.

VI. Tous nos Sujets & Vassaux qui se trouvent chargés de telles commissions ou des effets & actions appartenans aux susdits Pays & Sujets ennemis, ou qui connoissent ceux qui en ont, seront tenus & obligés, sous peine de confiscation de leurs propres biens ou effets, de les dénoncer aux Fiscaux de nos respectives Provinces, où à la susdite commission Aulique y établie, sans en récèler ou détourner la moindre chose.

VII. Quoiqu'il soit superflu de faire mention dans cette Ordonnance de ce que les capitaux mis dans la Banque & nôtre Ville de Vienne par des personnes de routes sortes de nations ne sont pas sujets à confiscation, attendu que cette circonstance se trouve inserée dans l'institut même de la Banque, & qu'elle a été jusques à présent très-religieusement observée, Nous déclarons néanmoins par surabondance qu'on se tiendra à cet égard au susmentionné institut, & spécialement au contenu du §. 9. des Patentes publiées à ce sujet l'année 1705. qui ont été de suite confirmées, & dont la teneur est la suivante.

« Si quelques Etrangers ou Sujets d'une Domination étrangere, sans distinction de Nation ont des capitaux placés sur la Banque, soit

» soit qu'ils y ayent été placés par eux-mêmes
 » ou leur ayent été assignés, transportés ou
 » cédés par d'autres, ils seront, en cas de
 » guerre déclarée & d'hostilité commise con-
 » tre la Domination de laquelle ils seroient
 » sujets, exempts de la saisie & confiscation
 » qui s'enfuit ordinairement des Biens apparte-
 » nans aux Sujets des ennemis, & il n'y sera
 » touché en aucune façon; au contraire tous
 » les capitaux placés sur ladite Banque de
 » Vienne, soit qu'ils appartiennent à amis ou
 » ennemis, seront & resteront *jure & facto* dans
 » une égale & parfaite sûreté. »

VIII. Tous les Magistrats & Seigneurs Ecclé-
 siastiques & Séculiers, employeront tous les
 soins possibles, pour empêcher que de nosdits
 Pays héréditaires on ne fournisse à nos enne-
 mis aucuns Grains, Farines, Bestiaux ou Che-
 vanx, & beaucoup moins des Armes, Poudres,
 Plomb, Souffre & Salpêtre, ni aucunes autres
 Dentrées, directement ou indirectement, sous
 peine de confiscation, & selon les circonstan-
 ces du cas de la perte des biens & même de la
 vie.

Finalement, quoique Nous ayons donné nos
 ordres les plus précis où il appartient, pour
 empêcher toute correspondance, soit par écrit
 ou autrement, Nous ordonnons généralement
 & particulièrement aux Directeurs & Maîtres
 des Postes, à tous Voituriers, Conducteurs,
 Messagers & autres, de bien prendre garde à
 ne point recevoir, conduire ou faire passer
 outre, aucun Courier ennemi ou suspect, Do-
 mestiques ou autres Passagers inconnus, s'il
 n'est pas muni de Passeports dignes de foi ;
 bien au contraire de les arrêter, & de recourir

à cet effet à l'assistance du Magistrat le plus proche, auquel ils seront aussi tenus de dénoncer les Transgresseurs de cet ordre, pour être exemplairement châtiés.

Cette nôtre Déclaration de guerre avec l'Ordonnance y jointe, sera publiée & affichée dans tous les Pays sujets à nôtre Royale Domination, dans les formes accoutumées, afin que chacun en étant informé, puisse s'y conformer & observer tout ce qui y est prescrit, sans y faire la moindre transgression, pour éviter nôtre indignation souveraine & les peines y comminées; *Car telle est nôtre volonté absolüe.* Donné en nôtre Ville & Résidence Royale de Vienne, le 16. Mai en l'année 1744. & la 4. de nos Regnes étoit signé, MARIE-THERESE, plus bas, C. Comte d'Ullefeld, & encore plus bas, *Ad mandatum Sacra Regia Majestatis proprium*, Jean-Christophe Bartenstein, & étoit muni du Sêcl ordinaire.

Et ne voulant plus differer de faire publier dans nos Pays-Bas nôtre Déclaration de guerre contre la Couronne de France, laquelle non contente de tout ce qui en icelle est amplement détaillé, & d'avoir envahi par ses Armées, la Châtellenie de *Courtray* en ruinant les Châtellenies des environs par des exactions de fourages, & autres, jusqu'à les épuiser totalement, met le comble au mépris qu'elle fait des Traités les plus solennels, en assiégeant la Ville de *Menin*, & attaquant par ainsi les Etats-Généraux des Provinces-Unies dans leur Barriere; *Pour ce est-il*, qu'à la délibération de nôtre très-chere & très-aimée Sœur la Sérénissime Archiduchesse MARIE-ANNE D'AUTRICHE, & de nôtre très cher & très-aimé Beaufrere le Sérénissime Prince CHAR-

LES-ALEXANDRE de LORRAINE & de BAR, &c. nos Lieutenans Gouverneurs, Capitaines Généraux de nos Pays-Bas, &c. Nous ordonnons de publier sans ultérieur délai en la forme & manière accoutumée cette nôtre présente Déclaration de guerre, en conséquence de laquelle Nous ordonnons & enjoignons à tous nos Sujets, Vassaux & Serviteurs de courre-fus, tant par terre que par mer aux Sujets de la Couronne de France & de ses Adhérens, leur faisons très-expreses inhibitions & défenses d'avoir ci-après avec eux aucune communication : commerce, ni intelligence, à peine de la vie, & Nous avons ensuite révoqué & révoquons toutes permissions, passeports, sauvegardes & fauf-conduits qui pourroient avoir été accordés par Nous, ou par les Généraux de nos Armées & autres Officiers; les avons déclarés & déclarons nuls & de nul effet & valeur, défendant à qui que ce soit d'y avoir aucun égard.

Comme néanmoins l'amour vraiment maternel que nous avons pour nos fidèles Sujets, Nous rend toujourns attentive à les garantir, pour autant que les circonstances le permettent, de tout dommage, Nous avons résolu de ne faire déclarer qu'après ultérieure délibération, nôtre Royale intention & volonté, en tant que concerne nos respectives Provinces de ces Pays-Bas, sur les Ordonnances & Défenses reprises ès sept premiers articles du dispositif inseré à la fin de nôtre susdite Déclaration de guerre donnée à Vienne le 16. de Mai de la présente année, afin de n'y statuer (comme nous ferons par autre Placcart ou Ordonnance) que ce que, sans préjudice à nôtre Royal service, Nous trouverons le mieux convenir & le moins

moins nuisible au bien & avantage de nos fidèles Sujets de nosdits Pays-Bas.

Si ordonnons à nôtre Cousin le Maréchal Duc d'Arenberg, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, Commandant en Chef de nôtre Armée & de nos Troupes ès Pays-Bas, & à tous autres nos Généraux, Gouverneurs & Commandans de nos Provinces, Villes & Places éfdits Pays, & donnons en mandement à nos très chers & féaux les Chefs & Président & Gens de nos Conseils d'Etat, Privé & Grand Conseil, Chancelier & Gens de nôtre Conseil de Brabant; Gouverneur, Président & Gens de nôtre Conseil de Luxembourg; Chancelier & Gens de nôtre Conseil en Gueldres, Gouverneur de Limbourg; Président & Gens de nôtre Conseil en Flandres; Grand Bailly, Président & Gens de nôtre Conseil en Hainau; Gouverneur, Président & Gens de nôtre Conseil de Namur; Grand Bailly de Tournay & du Tournesis; Ecoutette de Malines, & à tous autres nos Justiciers & Officiers à qui ce regardera, de garder & observer, & faire exactement garder & observer cette nôtre présente Déclaration de guerre, & de la faire publier & afficher en la forme accoutumée dans toutes les Villes & Lieux de leur Jurisdiction respectivement, afin que personne n'en puisse alléguer cause d'ignorance: CAR AINSI NOUS PLAÏT-IL: en témoin de ce, Nous avons fait mettre nôtre grand scel à ces présentes, données en nôtre Ville de Bruxelles le huitième Juin l'an de grace mille sept cens quarante-quatre, & de nos Regnes le 4. Etoit paraphé, *Steenh. vt.* plus bas étoit, *Par la Reine*, signé, *F. J. Miffon*, & le grand scel de Sa Majesté y étoit pendant en cire rouge en double queue de parchemin.

Vienne.

I I.
*Réfutation
 de la Décla-
 ration de
 guerre de la
 France.*

Vienne. Trois semaines après la Déclaration de guerre contre la France, publiée en cette Ville, on y publia aussi, & l'on envoya à tous les Ministres de la Reine dans les Cours étrangères, un Réscrit de Sa Majesté en forme de Mémoire, tendant à réfuter d'une manière complète la Déclaration de guerre de la France. Ce Réscrit est accompagné de huit pièces sur le pied de preuves, lesquelles sont I. Une Lettre du Comte de Thôring, premier Ministre de la Cour de Baviere, au Comte de la Perouse, Ministre de la même Cour à Vienne, écrite le 21. Octobre 1740. au sujet du Testament du feu Empereur Charles VI. II. Lettre écrite par Mr. Amelot au Marquis de Villeneuve, Ambassadeur de France à Constantinople, en date du 5. Avril 1741. au sujet des négociations à la Porte-Ottomane. III. Lettre du même Secrétaire d'Etat au Comte de Castelane, successeur de Mr. de Villeneuve, datée du 30. Mai de la même année, & roulant aussi sur ces négociations. IV. Autre Lettre de Mr. Amelot au Comte de Castelane du 21. Janvier 1742. sur le même sujet. V. Lettre du Comte de Castelane à Mr. Amelot, du 5. Juin 1743. dans laquelle il rend compte de l'état des choses à la Porte. VI. Premier plan ou projet de partage. VII. Second projet de paix. VIII. Troisième plan de pacification.

III.
*Manifeste
 contre le
 Roi des
 deux Si-
 ciles.*

Toutes pièces dont la plupart avoient été tenues secretes jusques-là. Avant la publication de ces pièces, & avant même la Déclaration de guerre, dont elles font une suite, la Reine avoit donné un Manifeste fort ample en langue Italienne, pour être publié dans les Royaumes de Naples & de Sicile; nous allons en donner

Donner un extrait, suivi de la liste des avantages qui sont offerts aux peuples des deux Royaumes. Sa Maj. qui ajoute à ses titres ceux de *Reine de Naples & de Sicile*, expose d'abord les raisons qui justifient sa prise d'armes contre le Roi des deux Siciles. Voici à peu près les termes dont on se sert à cet égard.

« **M**ARIE THERESE, &c. &c. &c. Il
 « est connu de quelle maniere le Roi Ca-
 « tholique & le Roi des deux Siciles, sans égard
 « pour leur accession au Traité définitif conclu
 « à *Vienne*, l'an 1738. entre le feu Empereur
 « Charles VI. nôtre Pere, & le Roi Très-Chrê-
 « rien, ont refusé de nous reconnoître en qua-
 « lité de légitime Héritiere des Etats qui Nous
 « appartiennent par le droit de la nature & par
 « celui de succession. Ils ont tenté sous des
 « prétextes recherchés & contre la disposition
 « des Traités les plus solennels, d'envahir la
 « *Lombardie*, pour en former un patrimoine à
 « l'Infant Don Philippe. Le mauvais succès de
 « cette entreprise, & la crainte d'un bombar-
 « dement dont la Ville de *Naples* fut menacée
 « il y a deux ans, obligea le Roi des deux
 « Siciles de rapeller ses troupes dans l'inté-
 « rieur de son Royaume, & de promettre l'ob-
 « servation d'une exacte neutralité; engagement
 « qui ne le mettoit à couvert qu'autant qu'il
 « seroit attentif à ne point s'en écarter; puis-
 « qu'il n'y avoit nul engagement réciproque
 « de nôtre part, ou de celle du Roi de la Gran-
 « de-Bretagne. Le Roi des deux Siciles a en-
 « freint cette neutralité par les secours qu'il
 « a fait parvenir à l'Armée Espagnole, au
 « moyen de faintes désertions, ou par de petits

» détachemens , qui prenoient des chemins dé-
 » tournés pour s'y rendre. Il a ensuite accueilli
 » cette Armée dans ses Etats , & a fait marcher
 » des troupes pour la soutenir, achevant par-là
 » de rompre toute neutralité.

» Fondée sur des motifs si légitimes , & con-
 » sidérant que Nous sommes pleinement réta-
 » blie dans tous nos droits , par la conduite
 » injuste de nos ennemis , Nous avons résolu ,
 » avec l'assistance du Tout-Puissant , de recon-
 » quérir les Royaumes de *Naples* & de *Sicile* ,
 » afin d'y ramener la paix & la tranquillité dont
 » on ne doit point espérer d'y jouir , tant qu'une
 » branche de la Maison de Bourbon régnera en
 » *Italie*. En Nous rendant aux peuples de ces
 » deux Royaumes , Nous ne pensons nullement
 » à leur offrir une amnistie du passé. Ils ne
 » Nous ont point offensée , & Nous n'avons
 » rien à leur pardonner. Nous savons l'attache-
 » ment sincère & inaltérable qui est gravé
 » pour Nous dans leurs cœurs. Nous n'avons
 » donc à leur faire éprouver que les effets de
 » nôtre protection & de nôtre bienveillance , en
 » exauçant leurs justes souhaits , & en remé-
 » diant à leurs griefs. S'il s'en trouve parmi
 » eux que la contrainte d'un état forcé met
 » dans le cas du pardon , Nous le leur accor-
 » dons avec autant d'étendue qu'ils peuvent en
 » avoir besoin , persuadée qu'ils s'en rendront
 » dignes par leur fidélité & leur attachement ,
 » &c. &c. »

Après cet exposé vient la liste que voici des avantages que la Reine offre aux peuples des deux Royaumes.

» I. Les Communautés Judiciaires de la Ville
 » de *Naples* seront rétablies dans la liberté de
 » s'assem-

» s'assembler suivant leur bon plaisir, tant pour
» les affaires qui regarderont le service de la
» Couronne, que pour celles qui concerneront
» l'intérieur du Royaume & la Capitale.

» II. Le Corps des Barons, ou Nobles possédans des fiefs, sera rétabli de même dans le libre exercice de la juridiction que les Nobles doivent avoir sur leurs Vassaux.

» III. La Rote del *Cedulario* sera supprimée, comme elle a l'a été sous le règne du feu Empereur Charles VI. en sorte qu'aucun Feudataire ne pourra être recherché pour des redevances au Trésor-Royal.

» IV. Les gabelles, les taxes & les impôts établis par le Gouvernement Espagnol, seront supprimés & annullés.

» V. Sa Maj. Hongroise considérant la taille réelle établie dans le Royaume de Naples & le régistre des feux comme des arrangemens ruineux pour le public, Elle a résolu de les abolir entièrement.

» VI. Les nouvelles Loix seront abrogées, & on cassera tous les Tribunaux créés par le Gouvernement Espagnol, ainsi que toutes les Cours de Judicature dont l'établissement est contraire aux anciens privilèges de la Nation.

» VII. Les Dignités de l'Etat & les Charges Judiciaires ne seront conférées qu'à des Nationaux recommandables par l'ancienneté de leur noblesse, par leur savoir, par leur intégrité & par leur affection pour la Maison d'Autriche.

» VIII. Les Evêchés, les Bénéfices & les pensions sur les biens Ecclésiastiques, ne seront accordés pareillement, qu'à des Nationaux.

» naux; les étrangers en étant exclus à perpé-
» tuité.

» IX. Les Evêques seront réintégrés dans
» leur ancienne juridiction. On remettra le
» Clergé en possession de toutes les franchises
» & exemptions dont il a joui par le passé, &
» il rentrera dans la jouissance des anciens hon-
» neurs & prérogatives qui lui ont appartenu
» sous le Gouvernement de la Maison d'Au-
» triche.

» X La distribution gratuite de sel aux Mai-
» sons Religieuses sera rétablie, ainsi que les
» distributions de laine aux Religieux du Tiers-
» Ordre de St. François, le tout de la même
» maniere que sous l'ancien Gouvernement.

» XI. Les levées par force pour le service des
» troupes seront abolies à jamais, & tout Na-
» politain sera censé être un Citoyen libre, qui
» ne servira dans les troupes que volontaire-
» ment, & pour le tems qu'il jugera à propos.

» XII. Le Tribunal de l'Inquisition sera cassé
» dans les deux Royaumes, par un Décret per-
» pétuel; & le Tribunal de la Frabrique sera
» restreint dans de justes bornes, qui mettront
» le public à couvert de toutes extorsions de
» sa part.

» XIII. Non-seulement la justice sera admi-
» nistrée avec équité; mais afin de contribuer
» par d'autres moyens à la félicité des peuples,
» on prendra des mesures pour faire fleurir le
» commerce avec les Puissances amies & alliées
» de la Maison d'Autriche.

» XIV. Tous les Edits rendus anciennement
» contre les Juifs, seront remis en vigueur. On
» révoquera tous les privilèges qui leur ont été
» accordés par le Gouvernement Espagnol. Il
» sera

» sera ordonné à tous ceux qui se trouveront
 » dans le Royaume, de s'en retirer dans l'es-
 » pace de deux mois, à peine aux contreve-
 » nans, d'être punis par le foïet, par la
 » confiscation des biens & par le bannissement.
 » Il sera rendu un Edît perpétuel & irrévoca-
 » ble, pour décerner la peine de mort contre
 » tout Juif qui mettra le pied dans aucun des
 » deux Royaumes, &c. »

Cette pièce a été affichée en divers endroits de l'*Abbruzze*, où des Détachemens de l'Armée du Prince de Lobkowitz se sont répandus, comme on le verra ci-après. Les autres particularités de la Cour de *Vienne*, se réduisent à la tenuë de fréquentes conférences sur la situation des affaires présentes, au passage de troupes Hongroises & autres, qui continuent de défiler devant cette Ville, allant aux diverses Armées de la Reine, & à ce que Sa Maj. ayant jugé qu'il ne convenoit point de laisser en *Baviere* les troupes de ce nom qui formoient les garnisons de *Braunau*, de *Straubingen*, de *Reichenhal* & de *Munich*, lorsque ces Villes furent rendues à ses armes, ainsi que nous l'avons dit le mois passé, ces troupes ont été envoyées les premières en *Hongrie*, les autres à *Lintz*, & les dernières à *Kuffstein*, Forteresse du *Tirol*.

Quant au nommé Colneri & autres personnes arrêtées & détenues dans les prisons de *Vienne*, leur procès n'est point encore fini. Mais il en est de l'affaire du Marquis de Botta, qu'il n'en sera plus parlé; elle a pris un tout autre tour qu'on ne croyoit. Ce Seigneur a été transféré à *Gratz* en *Sirie*, & y a été renfermé dans la Citadelle, pour y rester aparemment jusqu'à ce qu'il en soit autrement disposé.

Le 29. Juin la Reine nomma le Felt- Maréchal de Königslegg Commandant de *Vienne*, Charge à laquelle il étoit destiné, & le lendemain il prêta en cette qualité le serment ordinaire entre les mains du Felt-Maréchal de Harrach, Président du Conseil de guerre. La Reine doit aussi disposer incessamment, si elle ne l'a déjà fait, de la Charge de Grand Maréchal de l'Autriche sous l'*Enns*, vacante par la mort récente du Comte *Ferdinand-Léopold* de Herberstein arrivée à *Carlsbad* où il s'étoit rendu pour prendre les eaux.

VI.
Mesures
prises quant
à la Bohême
& la Silésie.

Les Milices de *Bohême* ont été rassemblées, & on leur a distribué des armes & des habits, qu'on a fait partir de *Vienne* pour leur usage. On a soin de tenir aussi en bon état les Places de la *Silésie* qui sont demeurées à la Reine, aussi bien que les garnisons & l'Artillerie de ces Places. On n'a cependant aucun lieu d'y rien craindre de la part du Roi de Prusse, quoique ce Prince continuë à faire mettre dans cette Province toutes ses Villes également en bon état & en fortes garnisons. On s'en tient à une déclaration qu'a faite son Ministre à *Vienne*, que S. M. Prussienne étoit dans la plus ferme résolution de garder religieusement les Traités conclus en dernier lieu avec l'Auguste Maison d'Autriche, & qu'on ne pouvoit avoir aucun ombrage des mesures prévoyantes qu'elle prenoit pour ses Etats. On ne devra ainsi pas prendre non plus dans aucun sens contraire à la bonne intelligence rétablie entre les deux Cours, un nouveau Traité qu'on apprend avoir été conclu & signé à *Francfort sur le Meyn* le premier Juin, entre celles de *Francfort*, de *Berlin*, de *Manheim* & de *Hesse-Cassel*, quoique ce Traité
soit

soit un Traité d'Alliance & d'Union, à cause qu'il n'a pour objet, comme on le prétend, 1. que le rétablissement de la Paix dans l'Empire, 2. le maintien de la Dignité Impériale, 3. le recouvrement des Etats Patrimoniaux de la Maison de Baviere.

La Cour de *Berlin* ne nous montre que ces points intéressans qui la regardent, & des fêtes superbes à la Cour, & d'autres données par le Comte de Tessin, Ambassadeur extraordinaire de Suede, après des audiences que ce Seigneur a eues du Roi, & des deux Reines, en faisant le 23. Juin la demande solennelle de la Princesse Royale Loüise-Ulrique, pour le Prince successeur au Trône de Suède. S. M. Prussienne possédant actuellement la Principauté d'*Oostfrise*, Fief masculin de l'Empire qui lui est dévolu, elle a assigné un douaire considérable à la Princesse veuve du feu Prince de ce nom. Ceux qui ignorent sur quoi fondé la Maison de Brandebourg s'est mise en possession de cet Etat, peuvent le voir dans un long imprimé qu'elle en a fait faire en 1740. Nos mémoires du mois prochain montreront un extrait de cette pièce, n'ayant presque dans ceux-ci de place que pour l'exposé des événemens que nous présentent les diverses Armées auxquelles nous conduirons nos Lecteurs, après leur avoir donné le précis d'un Referit de la Cour de *Francfort*, comprenant cinq feuilles d'impression avec les pièces qui y sont jointes en forme de preuves. Cette pièce datée du 21. Juin, a été adressée aux Ambassadeurs & Ministres Bavaoïs dans les Cours étrangères, & porte ce qui suit.

» Que le théâtre de la guerre ayant passé
» l'année dernière dans les Ceres neutres, S. M.
» Impé.

VII.
*Rescrit de
 la Cour de
 Francfort
 contre celle
 de Vienne.*

» Impériale n'a rien négligé de ce qui étoit
 » en son pouvoir, & s'est prêtée à tout ce qu'on
 » pouvoit en attendre pour rétablir la tran-
 » quillité dans la Patrie. : Qu'elle a donné des
 » preuves de ceci en séparant son Armée des
 » troupes Auxiliaires de France, & en la
 » laissant à *Wemdingen*, afin d'occasionner par
 » là la retraite de l'Armée Française : Qu'elle
 » a déclaré que les hostilités entre ses Trou-
 » pes & celles de Toscane cesseroient en Pays
 » neutre : Qu'elle n'a point traversé le Siège
 » d'*Ingolstatt*, quoiqu'il lui eût été facile de
 » le faire : Qu'elle a retiré ses Garnisons de
 » *Straubingen*, de *Reichenhal*, & de *Braunau*,
 » livrant ces Villes par des Capitulations solem-
 » nelles : Que ses troupes n'ont rien fait ni
 » entrepris, soit à *Wemdingen*, soit en leurs
 » quartiers d'hiver, soit dans leur Camp au-
 » près de *Philipsbourg*, ni directement ni in-
 » directement, qui sentît la moindre hostilité,
 » ou qui pût paroître contraire aux présentes
 » déclarations, s'étant toujours contenuë dans
 » les bornes d'une juste défense : Que cepen-
 » dant, (ce sont les termes dont on se sert)
 » ce procédé si modéré, loin de produire
 » l'effet qu'on en attendoit, a porté la Cour
 » de *Vienne* à recommencer les hostilités en
 » dépit de la bonne foi, du droit des gens,
 » & des loix de la guerre ; ce qu'on entre-
 » prend de prouver par ce qui vient d'arriver
 » à l'égard des Garnisons de *Braunau*, *Rei-
 » chenhal*, & *Straubingen*, aussi-bien qu'auprès
 » de *Philipsbourg*.

» Ensuite on rapporte le premier Article
 » de la Capitulation de *Braunau*, selon lequel
 » la Garnison, après avoir été un an en Ba-
 » vière,

» viere, sans servir contre la Reine de Hon-
» grie, devoit être remise en liberté. Mais,
» ajoute-on, comment cet article a-t-il été
» observé ? Le premier Juin il a été déclaré
» aux Capitulans de Braunau, qu'ils étoient
» de nouveau prisonniers de guerre, & les
» Officiers ont été obligés de promettre par
» écrit qu'ils ne serviroient pas contre la Cour
» de Vienne & ne sortiroient pas du Pays :
» Les Soldats ont été enfermés dans des Ca-
»ernes, chargés de fer, & ensuite transférés
» dans le *Tirol*.

» De là la Cour de Francfort passé à ce
» qui est arrivé auprès de *Philipsbourg* le 2.
» Juin contre les troupes Bavaraises, contre
» les Patrouilles & les Gardes sous le Canon
» d'une Ville neutre ; & le Rescrit finit par
» un ordre aux Ministres de remonter aux
» Cours où ils se trouvent, ce qu'elles doivent
» se promettre d'une Cour, qui, dit-on,
» comme celle de Vienne, ne s'est fait aucun
» scrupule de violer les engagemens & les
» Traités les plus solennels. »

Telle est la substance du Rescrit émané de
la Cour de Francfort, & que nous rapportons
pour la fidélité de l'Histoire, comme nous le
faisons de toutes les pièces de pareille nature.

Baviere. Le Chateau de *Rothenberg* dans le
Haut-Palatinat, & qui est le dernier poste dans
lequel les troupes Bavaraises ayent garnison, a
été investi le 16. Juin par un corps de trou-
pes Autrichiennes, commandé par le Comte
de Mercy d'Argenteau. Le 20. douze cens tant
Pandoures que Croates y donnerent l'assaut,
mais ils furent repoussés. Le lendemain étant
revenus à l'assaut en plus grand nombre, &
sou-

VIII.
Rothenberg
investi.

soutenus par 600. Grénadiers, ils s'emparèrent de la vieille Ville, & tournerent deux mortiers & 4. pièces de canon qu'il y trouverent contre le Château. Mais la Garnison qui s'y étoit retirée, fit pendant quatre heures un feu si terrible d'artillerie & de mousqueterie, & en même-tems deux sorties, que les Autrichiens furent obligés de se retirer avec perte de trois à quatre cens hommes tant tués que blessés; ils ont néanmoins emporté en se retirant les mortiers & canons qu'ils avoient trouvés dans la vieille Ville. Ce petit siège a depuis été converti en blocus, & en attendant qu'il soit recommencé dans les formes, le Comte de Mercy d'Argenteau campe derrière le Bois de *Robb-oven*, pour être mieux à couvert de l'Artillerie de la Place. Il lui faudra plus de monde qu'il n'en a pour faire son attaque, ou attendre dans sa position, que la Garnison ait consommé ses munitions de guerre & de bouche, qui, comme on l'assure, lui suffisent encore pour près de trois mois.

Les neuf mille hommes que nous avons dit le mois passé devoir être détachés du Corps d'Armée Autrichienne qui est dans cet Electorat, en est parti, & après eux encore un autre nombre qui ont joint la grande Armée de la Reine sur le *Rhin*, où nous allons descendre.

Le Sérénissime Prince Charles de Lorraine qui commande cette Armée, s'en absentia le 16. Juin avec le Général Bretlach, fut à *Stockstatt* où il y avoit un petit corps de troupes aux ordres de ce Général, & après un arrangement pris, S. A. S. revint à son quartier général de *Waldorff*. Jusqu'à ce jour il ne s'est passé entre ses troupes & celles de Baviere que quelques

escarmouches, comme une suite de celles qui furent recommencées le 2. du même mois, & que les Pandoures & Croates ont toujours entamées, soit à gain, soit à perte. Le journal des Armées Autrichienne, Françoisse, & Bavaroisse les mettent dans un détail, mais on le passera ici comme peu remarquable eu égard à ce qui est arrivé depuis. On passera également sur de pareils événemens qui se montrent jusqu'à la fin du même mois de Juin, que les diverses Armées occupoient encore les mêmes quartiers que ci-devant, toujours en s'observant. Celle de Baviere établie dans l'avancée que le *Rhin* forme à *Philipsbourg*, avoit sa droite appuyée au fleuve, & étoit couverte par un grand abbatris de bois & par un retranchement tiré depuis le marais du centre jusqu'au fleuve. C'étoit à *Rheinsheim* où étoit le quartier Général, les troupes du centre y ayant devant elles un marais impraticable. La gauche de cette Armée, qui s'étendoit jusques aux contrescarpes de *Philipsbourg*, étoit couverte par le canon de cette Place; position par conséquent si avantageuse pour le Général de *Sickendorff* commandant cette Armée, qu'il ne craignoit point d'y être forcé. Cependant y étant allé s'aboucher le 25. avec le Maréchal de Coigny à *Spire*, & revenu le même jour à son Camp, il commença à faire les dispositions nécessaires pour passer le *Rhin* avec toute son Armée. Le 27. tout son bagage prit les devans & le 28. au matin les troupes suivirent à l'exception d'un petit détachement pour la garde du Pont. Il fit étendre son Armée depuis *Rhinzabern* jusqu'à *Lauterbourg*. Le Maréchal de Coigny qui pour lors établit son quartier à *Germersheim*, fit étendre

la fiene de cet endroit jusques aux lignes de *Mayence*.

Tous ces mouvemens & ces dispositions des deux Maréchaux tendoient à s'opposer au passage du *Rhin*, que le Prince Charles méditoit, & qui leur paroissoit devoir être entrepris à l'Isle du *Heron*, qui est dans le *Rhin*, à une lieüe de distance d'*Oppenheim*, & dans un endroit où ce fleuve a très-peu de largeur, d'autant plus qu'un corps de quatre mille Hongrois, que le Prince Charles avoit fait avancer à *Stockstatt*, s'étoit emparé de cette Isle. Mais ce n'étoit que pour leur faire prendre le change. Les desseins du Prince leur étoient impénétrables. Son Armée, qui avoit aussi quitté le camp de *Waldorff*, s'est mise en marche vers le *Neckre*.

X. Son Altesse Sérénissime eut le 29. son quartier à *Ladenbourg*, & le lendemain elle s'est remise en marche prenant la route de *Stockstatt* & de *Mayence*. Enfin le Prince Charles, par plusieurs autres mesures qu'on se dispensera de rapporter, ayant attiré la plus grande partie de l'Armée Françoisse aux environs de *Worms*, tellement que l'espace du *Rhin*, qui est depuis cette Ville jusqu'à *Philipsbourg*, étant presque entièrement dégarni, son Armée a passé le *Rhin* à *Schreck* au-dessus de *Philipsbourg*, & à *Walff* & *Weissenau* auprès de *Mayence*; mais le dernier de ces deux passages ne s'est fait que pour faciliter & soutenir le premier. Ainsi toutes les dispositions faites à *Stockstatt*, d'autres à *Ketsch*, un pont commencé sur le *Meyn* auprès de *Cosheim*, d'autres ponts construits sur le *Neckre*, la marche d'une partie de l'Armée de ce côté-là, celle faite à *Ladenbourg*, & toute la manœuvre qui a précédé & suivie ces mouvemens,

Mons, ayant réüffie au Prince, & trompé la vigilance de ses ennemis, il a retiré la nuit du premier au 2. de Juillet toutes les troupes qu'il avoit mises à *Stockstatt*, à *Ketsch*, à *Ladenbourg* & aux environs, & les a fait marcher en diligence, sans tentes ni bagages, vers *Schreck*, où le Général *Nadafty* & le Colonel *Trenck*, ont exécuté sur le champ ses ordres avec tant de justesse & de bravoure, que le passage du *Rhin* s'est fait, sans la moindre perte. Cette grande opération fut commencée par Mrs. de *Nadafty* & de *Trenck*, qui firent passer leurs Hussars & Pandoures dans des barques vis à vis d'un endroit qui étoit gardé par les Régimens Bavarois de *Truchses* & de *Taxis* & des Grénadiers à cheval. Il n'y a eu sur ces entrefaites qu'une escarmouche entre les Bavarois & le Colonel *Trenck*, parce que celui ci recevant sans cesse des secours qui passoient après lui, ceux-là furent obligés de plier, & le Régiment de *Taxis* a été en particulier fort mal-traité. Un pont commencé alors ayant été fini, toute l'aile gauche du Prince passa le *Rhin* le même jour & la nuit suivante. Le centre & les autres troupes que S. A. S. avoit retirées du *Neckre* & de plus bas, le passerent le 2. & le 3. à *Schreck*, de maniere que le lendemain il y avoit dans les lignes Françoises de *Germersheim*, un corps très-considérable de l'Armée Autrichienne, de même que dans celles de *Lauterbourg* & de *Weissembourg*, d'où les garnisons Françoises sortirent par capitulation.

On a conduit au quartier du Général *Bernclau* quelques piéces de canon que les François ont abandonnées, en se retirant des postes près desquels les Autrichiens ont passé le *Rhin*; & ces derniers

derniers se font emparés de plusieurs petits magazins que leurs ennemis ne purent ni emmener ni bruler. Le Général Bernclau a trouvé ces magazins en remontant le Rhin, à *Oppenheim* à *Worms* & à *Spire*. Le Colonel Trenck ne tarda point après le passage à faire une course du côté de *Worms* avec son corps de Pandoures, pour reconnoître la position de l'Armée du Maréchal de Coigny & de celle que commande le Comte de Seckendorff. Mentzel n'étoit plus alors pour en faire autant.

XI.

Mort du
Colonel
Menzel.

Ce fameux Partisan mourut le vingt-sept d'un coup de feu qu'il avoit reçu la veille dans l'Isle du *Heron*, où il s'étoit rendu à l'issuë d'un repas que donna ce jour-là le Général Bernclau au Landgrave de Hesse-Darmstadt, qui étoit allé voir son camp à *Stockstatt*. Le Colonel Mentzel y étoit allé fonder le gué avec une perche, après quoi étant monté sur le parapet du retranchement construit au bord occidental de l'Isle, une bale vint lui percer le bas-ventre. Il ne regretta en mourant que de n'avoir pas exécuté un projet qu'il avoit formé depuis deux ans de faire une course jusqu'à *Paris* avec ses Hussars, & de ne pas mourir dans une occasion plus utile pour le service de la Reine. Ce Colonel n'étoit redevable de sa fortune ni au rang ni à la naissance. Fils d'un simple Chirurgien d'Armée, c'est par degrés qu'il s'étoit élevé au poste dans lequel il est mort. Il servit d'abord le feu Roi Auguste de Pologne, ensuite la Cour de Russie, & il accompagna le célèbre Général Munnich, qui est actuellement relegué en *Siberie*, à son expédition devant *Dantzich* & dans ses florissantes Campagnes contre les Turcs & les Tartares. Deux fois il fut envoyé en *Perse*, à la recommandation de ce Général, & chaque fois chargé

de commissions secretes auprès de Thamas-Kouly-Kan, qui voulut le retenir auprès de lui. Il étoit marié depuis deux ans à une Demoiselle de Regenthall à Vienne, à qui il doit laisser de grosses sommes, car on fait monter à plus de trois millions de florins d'Allemagne le butin qu'il a fait depuis le commencement de la guerre.

De cet exposé concernant le feu Colonel Mentzel, revenons à l'Armée du Sérénissime Prince Charles. Après qu'elle eut passé le Rhin, le Comte de Nadafty, Lieutenant Général, s'avança à Rhinzabern, marcha ensuite à Lauterbourg, & obligea Mr. de Gensac, Lieutenant Général, qui y étoit dans les lignes avec un Corps de 1700. hommes, de les abandonner, après avoir perdu 500. hommes faits prisonniers. Mr. de Gensac se jeta ensuite dans la Ville, qui est une Place avec quelques fortifications, & la clef des lignes & de l'Alsace de ce côté-là. Le Prince jugeant à propos de faire suivre sur ces entrefaites le Comte Nadafty par quatre Regimens d'Infanterie de la seconde ligne de la gauche, & par quelques pièces de gros canon, & de se rendre même en personne auprès de ce Général, résolut de faire accorder à Mr. de Gensac la liberté de se retirer avec un canon, & aux Officiers de la garnison avec leurs bagages, mais sans armes ni pour eux ni pour leurs Soldats, non plus qu'aucune artillerie, & à condition que la Garnison livreroit fidèlement les magasins; ce qui auroit pû ne pas arriver si le Prince avoit insisté à ce que cette Garnison fût faite prisonniere de guerre. La capitulation ayant donc été signée de part & d'autre, les Autrichiens prirent possession des portes de Lauterbourg le 4.

Jun.

XII.
Lauter-
bourg rendu
par capitulation
aux
Autrichiens.

Juin, & le 5. au matin les quatre Régimens d'Infanterie qui avoient suivi le corps du Général Nadafty, entrèrent dans la Ville & dans les lignes, & y trouverent, savoir, dans la Ville, cent onze mille rations de foin, quinze mille rations de paille, deux mille sacs d'avoine, dix-sept mille sacs de farine, cent quarante-huit tonneaux de ris, cent douze chariots de provisions attelés chacun de quatre chevaux, six cens chemises, une grande quantité de souliers, guêtres &c. huit pièces de canon de quatre livres de bale & deux de huit livres, avec un grand attirail d'artillerie. Un autre magasin établi au-dessus de la Ville à l'embouchure de la *Lauter* dans le *Rhin*, consistoit en 22. grands tas de paille, 121. voies de bois, 2000. quintaux de foin. 17. tas de planches, 2800. sacs d'avoine, quatre batteaux &c.

XIII.
Les Autrichiens s'emparent de Weissenbourg.

Le gros de l'Armée de la Reine se mit en marche de *Rhinzabern* en même-tems qu'on s'empara de *Lauterbourg*. La seconde ligne de l'aîle droite qui campoit auprès de *Leimersheim* pour couvrir les ponts, en fit de même. Le Général Nadafty se porta aussi de *Lauterbourg* vers *Cron-Weissenbourg* avec son Corps : Mais la tête de l'Armée combinée de France & de Baviere, qui avoit trouvé le moyen de se rassembler près de *Landau*, marchant en ordre de bataille vers la même Ville de *Weissenbourg*, il y eut dans les environs un combat entre les troupes de part & d'autre, dans lequel deux Régimens de Cavalerie Française souffrirent beaucoup, perdirent nombre de Soldats faits prisonniers ; & trois Etendarts avec une paire de Timbales. Après quoi le Général Nadafty s'étant présenté devant *Weissenbourg*, contraignit la garni-

garnison composée de 200. hommes à se rendre prisonnière de guerre, & y fit entrer le Comte de *Forgatsch* avec un Bataillon de son Régiment.

La plus grande partie de l'Armée Française & Bavaoise déboucha, pendant que ceci se passoit à *Weissenbourg*, aux environs de cette Ville, & ses troupes avancées en vinrent aux mains avec les Pandoures, Croates & autres semblables, qui se sont comportés d'une façon qu'il a fallu employer toute la force imaginable pour les vaincre. L'Armée de la Reine força alors sa marche pour gagner les lignes, mais étant fort fatiguée lorsqu'elle y arriva, le Prince Charles ne fit que détacher d'abord 500. chevaux au secours du Général *Nadafty*, & ensuite trois Régimens de Cavalerie aux ordres du Comte de *Preysing*, Lieutenant-Général. Mais ces derniers ne purent joindre le Comte de *Nadafty* à cause du terrain trop entrecoupé. Ainsi les troupes combinées voulant profiter de leur supériorité, attaquèrent brusquement à six heures du matin de la journée du 5. *Weissenbourg*, & la partie des lignes qui y aboutit. Trois fois ils furent obligés de reculer par la bonne contenance des Autrichiens qui s'étoient servis de toutes leurs armes, & l'action a duré jusqu'à neuf heures du soir, qu'ils entrèrent dans la Ville & dans les lignes. On compte qu'il est resté sur la place près de six mille hommes de part & d'autre dans cette action, & que le Bataillon aux ordres du Comte de *Forgatsch* a presque entièrement été défait, & les restes faits prisonniers avec le Comte de *Forgatsch*, pour avoir refusé de se retirer avec les autres troupes. Les Bavaois qui ont soutenu le plus grand feu, ont perdu à leur part 1500. hommes, sur-tout des Régimens

XIV.
Weissen-
bourg & ses
lignes repré-
sentes par les
Français &
Bavaois.

du Corps, du Régiment Wallon, de celui de Truchfes, & les Heffois. Royal Baviere & Royal Alface ont le plus fouffert du côté des François. Les Officiers de marque tués & bleffés des Bavarois, font le Brigadier de Girard, Colonel Commandant du Corps, tué, & le Comte de Truchfes, le Comte de Waldenheim Commandant les Heffois, & le Comte d'Ifembourg, bleffés dangereufement.

Voilà un narré fuccint de la journée du 5. que les deux Armées étoient en *Alface*. Celle des Maréchaux de Coigny & de Seckendorff a quitté le 6. & le 7. les environs de *Weiffenbourg* marchant vers *Haguenau* par *Werdt*, route que les bagages avoient pris dès le 5. Le gros de l'Armée de la Reine étoit encore le 13. aux environs de *Lauterbourg*, faifant des difpofitions pour fes opérations ultérieures, qui demandent du tems. Mais c'eft à cette derniere annonce & au récit du paffage du *Rhin* fi fagement entrepris & fi habilement exécuté par le Séréniffime Prince Charles de Lorraine, & à celui des fuites qu'il a eues jufqu'au 13. de Juillet qu'il faut fe borner ici, afin de ne rien avancer comme pofitif fur des avis particuliers ultérieurement reçus. On y ajoutera feulement que les François ayant de nouveau abandonné *Weiffenbourg*, le Général Nadafki en reprit poffeffion le 8. Qu'il s'eft enfuite porté plus loin avec une partie du Corps qu'il commande, & pris pofte au-delà de la Forêt de *Haguenau*, entre la Ville de ce nom & *Sultz*: Qu'il y a été joint par le Camp volant du Général Bernclau; & que les François rentrés dans toutes leurs Places & fe retranchant auprès de *Haguenau*, attendent un gros renfort de la *Flandres* & de la *Mofelle*, tandis que le

Séré-

Sérénissime Prince Charles attend de son côté le Corps resté en Baviere, consistant en plus de 20000. hommes.

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au
PIEMONTE, & en ITALIE depuis le
mois dernier.*

Plémont Après les mouvemens de l'Armée des Princes, tels que nous les avons montrés, le Marquis de la Mina commandant celle de l'Infant Don Philippe sous les ordres de ce Prince, s'est mise en marche le 3. Juin pour faire les dispositions nécessaires à l'attaque d'Oneille. L'attaque de *Savorgio* se continuoît alors mais foiblement. Le Comte de la Rocca, qui commandoit à *Oneille*, informé du dessein du Général Espagnol, assembla un Conseil de guerre, & y lut des ordres & des instructions qu'il avoit reçus depuis quelques jours de la Cour, en recevant des troupes pour renforcer celles de sa garnison. Ces instructions portoient qu'il eût à défendre son Poste, s'il croyoit pouvoir s'y maintenir; mais que s'il couroit risque d'être coupé par des forces supérieures, il eût à se replier avec son Corps sur *Cerve*, qui est au débouché de l'*Appennin*, à six lieuës de *Final* & à cinq & demie de *Savone*: C'est un Poste très-avantageux où Sa Majesté Sardaignoise veut rassembler les troupes qui ont été employées à la défense des Gorges du Comté de *Nice* & du Col de *Tende*, ainsi qu'elle l'a fait déclarer aux Ministres des Cours de *Vienne* & de *Londres*.

Le Marquis de la Mina avançant dans sa

I.
*Oneille
 abandonné
 aux Espa-
 gnols.*

marché, & n'étant plus le 8. qu'à cinq milles d'Oneille avec l'avant-garde de son Armée, le Comte de la Rocca, qui avoit résolu d'abandonner ce Poste à l'approche des Espagnols, en sortit avec la plus grande partie de son monde, & alla d'abord occuper le Poste de *Gareffio*, où il est demeuré. Il ne laissa dans *Oneille* que 500. hommes de troupes réglées, mille Miliciens & deux Compagnies de Savoye, qui se sont aussi retirés vers le soir par une porte, pendant que 200. Miquelets Espagnols sont entrés dans la Ville par la porte opposée. Le 9. le Général de la Mina arriva à *Oneille* avec son avant-garde, & le 10. l'Infant Don Philippe y fit son entrée, mais ayant continué sa route il arriva à *Lovano*, Fief située auprès de *Final*, & appartenant à la Maison de Doria. Les Espagnols n'ont trouvé dans *Oneille* que sept piéces de canon enclouées & quelque peu de munitions de guerre & de bouche avec deux petits magazins de fourages. Deux Frégates, deux Galliottes, & un autre Navire que l'Amiral Matthews avoit laissés dans cette plage, ont fait un feu très-vif de leur canon sur les Espagnols à leur approche d'Oneille, mais sans avoir pû leur causer beaucoup de mal. Ces Navires ont ensuite quitté la plage, pour aller rejoindre la Flotte de leur Amiral.

II.
*Réprésenta-
 tion des Ge-
 nois aux
 Princes.*

De *Lovano* l'Infant fit notifier à la République de Genes qu'il comptoit de s'avancer incessamment sur son territoire, pour pénétrer plus avant en Italie. Mais il lui fut répondu de la part du Sénat, de même qu'au Prince de Conti commandant l'Armée Françoisé, que la République ne pouvoit se dispenser d'observer une exacte neutralité; qu'elle les prioit, par consé-

quent,

sequent , de prendre une autre route que celle de son territoire pour pénétrer en Italie , afin qu'elle ne se trouvât pas exposée à éprouver l'effet des menaces de l'Amiral Matthews , qui lui avoit fait déclarer , depuis la prise d'Oneille , que si elle souffroit que les troupes Espagnoles & Françoises passassent sur son territoire pour s'avancer en Italie , il se verroit obligé de lui en marquer son ressentiment , & que la Ville de Genes pourroit bien être exposée , dans ce cas-là , à un bombardement.

Soit que la raison de ne pas exposer à cette fatalité une République trop foible pour l'empêcher , eut prévalu sur d'autres auprès des Princes , soit plutôt qu'ils sentirent la contrainte d'abandonner bientôt Oneille , & d'en revenir au projet de pénétrer par *Château - Dauphin* , qui a toujours été l'avis du Prince de Conti ; soit , dis-je , que l'une ou l'autre de ces raisons l'ayent emporté , les Princes résolurent de faire revenir les troupes Espagnoles dans le Comté de Nice afin de s'y rejoindre avec celles de France , & de marcher ensuite par la Vallée de *Barcelonette* , à *Guillestre* dans le *Haut - Dauphiné* , pour tenter de nouveau le passage du Marquisat de *Saluces* , par *Château - Dauphin*. Le Marquis de la Mina , qui jusques-là avoit été contraire à cet avis , s'y étant rendu , après qu'il lui eut été communiqué de quelle maniere on se proposoit de lever les difficultés que les troupes rencontrèrent l'année précédente au passage du Col de l'*Agnello* , on fit prendre d'abord à l'Artillerie & aux bagages de l'Armée combinée , la route du *Haut - Dauphiné*.

Les troupes de cette Armée abandonnerent alors l'attaque de *Savorgio* , sortirent de *Pigna* , de

III.
Les Espagnols sortis
d'Oneille &
de tous les
autres Postes
en Piémont.

Breglio, de *Dolce-Aqua*, de *Sospello* & de tous les autres postes dont ils s'étoient emparés, & même d'*Oneille* que le Marquis de la Mina évacua le 14. Juin; l'Armée se joignit ensuite, & se trouvant forte d'environ 45. mille hommes, elle se remit en marche le 19. sur sept colonnes, afin d'entamer ses opérations contre le *Piémont*, conformément au plan qui en a été arrêté. L'Infant Don Philippe revenu à *Nice* deux jours après, en est parti conjointement avec le Prince de Conti pour diriger ces opérations, ne laissant dans tout le Comté que 2200. hommes. Mais les Milices de *Mondovi*, accompagnées de troupes réglées des *Piémontois*, vinrent attaquer les partis avancés des Espagnols dans leur retraite, & les ont harcelé pendant toute la journée du 15. qu'ils en ont tué, blessé, fait prisonniers un bon nombre, & enlevé divers chariots de bagages & de munitions. Les Espagnols loin de faire sauter les fortifications de *Montalban* & de *Villefranche*, songent à fortifier ces Places.

Ce jour-là une Compagnie de 60. Soldats *Piémontois*, gardant le Poste de *Bayardo*, & qui étoit commandée par un Capitaine, un Enseigne & deux Sergens, se présenta aux Espagnols avec ses armes & son équipage, demandant d'être enrôlés parmi eux, ce que ceux-ci acceptèrent sans balancer.

Quoique la retraite des Princes & les mouvemens qu'ils font faire à leurs troupes, semblent annoncer une tentative prochaine de pénétrer en *Italie* par *Château-Dauphin*, il paroît cependant mieux censé de croire que pour cette année le passage ne sera pas entrepris, & qu'ils borneront leurs opérations à tâcher de se rendre maîtres d'une Place ou de deux, afin de pouvoir prendre

prendre ensuite des quartiers d'hiver en Piémont, Mais la Cour de Turin a si bien pourvû à tout, en renforçant les garnisons des Forts qui seroient attaqués, & en faisant faire des travaux dans les Gorges de *Château-Dauphin* pour en défendre l'entrée, qu'elle est dans une grande tranquillité sur cet article; outre qu'en ramassant ses forces, elle aura toujours au besoin 24, à 25, mille hommes à opposer à ses ennemis; nombre jugé plus que suffisant dans un Pays tel que le Piémont, pour rendre vain tout ce qu'on entreprendroit contre-elle. Ce seroit dans le Poste avantageux de *Ceva* que s'assembleroit cette Armée, si les choses sont poussées par les Princes au-delà de ce qu'on en pense actuellement à Turin. Les garnisons de *Coni*, de *Fignerol*, de *Villeneuve*, d'*Asti*, d'*Alexandrie*, & de *Turin*, sont prêtes à s'y rendre, de même que le second Bataillon de Piémont qui étoit à *Modene*.

Ce projet a été communiqué au Prince de Lobkowitz, Général en chef de l'Armée Autrichienne en *Italie*; & à l'Amiral Matthews, qui depuis la retraite de l'Armée combinée, est retourné à *Vado* avec la plus grande partie de sa Flotte, afin de faire de l'eau, & de prendre des provisions qu'il n'a pû avoir ailleurs. Delà il doit rejoindre des Vaisseaux qu'il a laissés dans le Golfe de *Lyon*. Passons aux Armées d'*Italie*.

I T A L I E.

Pour montrer d'une manière juste ce que présentent les Armées qui tiennent la campagne dans l'Etat Ecclésiastique, on se trouve comme en nécessité d'en faire un détail plus circonstancié que des autres, & dans lequel soient

I.
Journal des
deux Ar-
mées.

en même-tems rapportés & leurs mouvemens & leurs faits différens. Celle de la Reine de Hongrie & de Boheme aux ordres du Prince de Lobkowitz, ayant son centre à *Frescati*, où nous la laissâmes le mois passé, sa gauche appuyée au *Tibre*, & sa droite tirant du côté de *Velletri*, il s'en avança le 2. Juin un gros détachement de Hussars à *Pallazzolo-della-Tagiola*, qui y attaqua avec vigueur un Corps de Cavalerie Espagnole. Ce Corps obligé de se retirer avec perte d'environ cent hommes tués & blessés outre 50. prisonniers, s'est replié sur le Camp du Roi des deux Siciles à *Velletri*, abandonnant à ses ennemis quelques chariots de bagages & de provisions. Les Hussars Autrichiens eurent 50. hommes tués & environ 50. blessés dans cette action.

Le 3. & le 4. le Prince de Lobkowitz ayant reçu 4200. Croates, Lycaniens & Waradins qui lui ont été envoyés par le *Mantouïan*, quitta le 5. son Camp de *Frescati*, & fit marcher son Armée forte de 34. mille hommes sur trois colonnes, afin de s'avancer du côté de celle des Espagnols & Napolitains. Le Roi des deux Siciles, voulant conserver la communication avec *Sora*, fit un mouvement sur sa gauche, dont le Général Autrichien a profité, pour faire défilér un Corps d'Infanterie sur *Cori* & *Cisterna*, & se trouvant par-là maître d'un terrain assez grand, il en resserroit d'autant plus les troupes combinées, qui firent sur les siennes un grand feu de leur canon, mais auquel il fut répondu pendant tout le jour. La canonnade fut continuée le 6. Le 7. il y eut une vive escarmouche entre la Cavalerie legere des deux Armées, dont un Corps de Dragons Espagnols est revenu
fore

fort maltraité à son Camp. Le lendemain, pour avoir sa revanche de la Cavalerie Hongroise, il l'attaqua avec tant de vigueur, qu'il fit sur elle plusieurs Hussars prisonniers, après en avoir tué une trentaine, & mis en fuite trois Escadrons de ces derniers.

Ces coups de la petite guerre continuant, les Warasdins attirèrent le 9. un Corps de Miquelers dans une embuscade, en défirent quarante, & le 10. un détachement de Cavalerie Napolitaine fut aussi coupé par des Hussars, & obligé à se rendre prisonnier. Le Prince de Lobkowitz, pour faire subsister plus commodément sa Cavalerie, fit le 11. un mouvement sur sa gauche, & dégarnissant par-là une hauteur qu'il occupoit devant *Velletri*, les Espagnols firent une marche en avant & couvrirent ce Poste. On étoit alors dans l'attente d'un combat; les dispositions de part & d'autre sembloient l'annoncer comme prochain, d'autant plus que les troupes des avant-gardes en venoient sans cesse aux mains. Il s'est même tenu un Conseil à l'Armée Autrichienne sur ce sujet. Un autre grand Conseil s'est aussi tenu à celle du Roi des deux Siciles, pour délibérer si l'on attaqueroit le Prince de Lobkowitz. Les avis y furent partagés; ils se réduisirent à la fin à ce qu'il falloit se maintenir à *Velletri*, où l'Armée ne pouvoit être attaquée qu'avec toute difficulté: Le Duc de Modene & le Comte de Gages furent de cette opinion, & elle prévalut, en ce qu'il fut considéré qu'on ne risquoit rien d'attendre le Général Autrichien à *Velletri*, parce que vû la rareté des subsistances, il devoit ou livrer combat, ou se retirer, & qu'en ce dernier cas sa retraite seroit pour l'Armée de

Sa Maj. Sicilienne du même avantage que s'il y avoit été obligé par le succès d'un combat.

Ces raisons ainsi goûtées & approuvées, les Espagnols & Napolitains ont travaillé avec diligence à élever un retranchement au-tour de *Velletri*, pour mettre ce Poste mieux en état d'être conservé, tandis que le Prince de Lobkowitz s'est étendu de son côté sur la hauteur de la *Fayola*, pour tâcher de faire quitter à ses ennemis le poste avantageux qu'ils occupoient, & a fait marcher tant sur sa droite que sur sa gauche, plusieurs détachemens qui se sont avancés vers la frontière. L'un de ces détachemens commandé par le Comte Gorrani a même pénétré jusqu'à *Collalto*, qui est à peu de distance de *San-Germano*, où sont les magasins de l'Armée combinée. Le Comte Novati, avec un Corps de Cavalerie est marché vers la *Tronto* pour rentrer dans l'*Abbruzze*. Mais le Comte de Gages, que toute cette manœuvre ne put ébranler, ne fit qu'ordonner à un renfort d'Infanterie & de Dragons, d'aller mettre le poste de *San-Germano* mieux à l'abri d'insulte, & resta avec toute l'Armée du Roi à *Velletri*.

Celle du Prince de Lobkowitz qui avoit pris poste dès le 13. sur la hauteur de *Riano*, y éleva une Batterie dont il a battu le Couvent des Capucins, & des travaux que les Espagnols y avoient faits. Avec cette Batterie l'Armée Autrichienne en avoit une autre à la Fontaine della *Spina* pour incommoder la Ville & le Camp de *Velletri*, & elle se portoit aussi alors à lui couper la communication avec la mer, mais inutilement. Enfin le Prince de Lobkowitz ne négligeant rien de tout ce qui pouvoit conduire à faire le plus de diversion à ses ennemis, & à

gagner

gagner du terrain sur eux, commanda le 16. un détachement de Hussars & de Croates pour attaquer la Colline de *Notre-Dame des Anges* à trois quarts de mile de *Velletri*. Ce détachement s'en empara. Mais il profita mal de son avantage, suivant une Lettre écrite à *Vienne* par le Prince de Lobkowitz même, & dont on voit la traduction suivante.

» Après que mes Hussars & mes Croates
 » eurent chassé les Espagnols & les Napolitains
 » du poste avantageux de *Notre-Dame des Anges*,
 » près de *Velletri*, je laissai la garde de ce
 » poste aux troupes qui s'en étoient emparées.
 » Je recommandai au Général Pestulazzi, par
 » qui elles étoient commandées, de se tenir
 » bien sur ses gardes, pour n'être pas surpris
 » pendant la nuit : mais loin que cette pré-
 » caution de ma part aye produit son effet,
 » les Hussars & les Croates s'amuserent à boire
 » dans ce poste, & leur Commandant eut si
 » peu d'attention à les réprimer, que les Es-
 » pagnols, qui s'apperçurent de sa négligence,
 » en profiterent pendant la nuit, pour attaquer
 » ce poste, où il est aisé de juger que des
 » Soldats pris de vin, n'étoient gueres en état
 » de faire une résistance convenable. Aussi
 » furent-ils tous enveloppés, à la réserve d'un
 » petit nombre qui s'est sauvé. Le reste, mon-
 » tant à environ 500. hommes, a été tué ou
 » fait prisonnier de guerre. Mr. Pestulazzi
 » & plusieurs Officiers sont tombés entre les
 » mains des ennemis, que cette fatalité a mis
 » en état de reprendre non-seulement le poste
 » d'où je les avois chassés, mais aussi un poste
 » voisin. J'espère néanmoins de réparer ce dé-
 » savantage. Au Camp près de *Fayola* le 19.
 » Juin 1744.

Cette action se passa le 17. & suivant le rapport des Espagnols & Napolitains, les Autrichiens ont perdu en morts, blessés & prisonniers plus de mille hommes, & eux seulement une centaine; ils sont restés maîtres des hauteurs que ceux-là occupoient, & de deux Batteries de deux canons chacune; le Roi des deux Siciles a été présent à toute cette action, a donné ses ordres partout, a visité ensuite les Hôpitaux, & ordonné qu'on y eut pour les blessés des troupes Autrichiennes, autant de soin que pour les siennes propres.

Le 18. le Prince de Lobkowitz fit attaquer les Espagnols & les Napolitains dans les nouveaux postes dont ils venoient de s'emparer, & où ils se maintinrent non seulement ce jour-là, mais aussi le lendemain, qu'il les y fit attaquer de nouveau, sans pouvoir les en déloger. Cette nouvelle attaque couta encore du monde de part & d'autre. Il y a eu de morts & blessés plusieurs Officiers de rang, dans le nombre desquels se trouve d'un côté le Comte de Colloredo blessé, & de l'autre Mr. Mayorga, Officier des Gardes Espagnoles, tué.

Pour rapprocher du *Tibre* les quartiers de l'Armée Autrichienne, comme chose que le Prince de Lobkowitz avoit jugé nécessaire, il fit le 19. un mouvement par lequel il abandonna *Fayola* en appuyant son centre à *Marino*, & en renvoyant à *Monte-Rotondo* une partie de ses gros bagages. Ce mouvement a fait regagner aux troupes combinées les hauteurs dont elles s'étoient retirées plusieurs jours auparavant. Ce jour-là & le suivant les deux Armées se sont canonnées avec beaucoup de vivacité, ce qui a continué des deux Camps jusqu'au 27. & l'on étoit

Étoit à la fin de Juin sans qu'il se fût plus rien passé de remarquable entre les deux Armées; celle du Roi des deux Siciles ne faisant que s'occuper à garnir de retranchemens le Camp qu'elle tient à *Velletri*, & le Prince de Lobkowitz se retranchant aussi à *Fayola* & à *Nemi*. Ce dernier Général a fait établir une Batterie de six pièces de campagne sur la hauteur d'*Artemizio* pour incommoder des troupes dont la gauche de l'Armée du Roi des deux Siciles a été renforcée.

Le Général Pestulazzi est revenu au Camp de l'Armée de la Reine, le Roi des deux Siciles l'ayant renvoyé au Prince de Lobkowitz.

Naples. Depuis que l'Armée du Roi s'est jointe à celle du Roi Catholique son pere, la Régence de cette Capitale n'a été occupée qu'aux moyens de pourvoir à sa subsistance, & en conséquence elle lui envoie sans cesse une quantité de toutes sortes de provisions, qu'on transporte à *Nettuno* d'où elles passent ensuite par terre à leur destination. Des sommes très-considérables sont aussi envoyées à l'Armée combinée, provenans de dons gratuits faits par les Collèges de la Noblesse, ainsi que du produit des taxes & des droits du Souverain. Avec ces sommes, données la plupart pour servir de nouvelles assurances de la fidélité de la Noblesse & des peuples envers le Roi, des Députations de tous les Collèges & Communautés du Royaume se sont rendues au Camp de sa Majesté pour la lui jurer de nouveau. Cette démarche a eu lieu après des Conseils & des assemblées occasionnés par le Manifeste de la Reine de Hongrie & de Bohême qui a été répandu tant à *Naples* que dans la Province de l'*Abbruzze*, tel que nous l'avons donné ci-dessus, page 95.

Le Gouvernement, sur quelques petites émeutes que ce Manifeste peut avoir causées, n'a pas laissé de prendre toutes les mesures pour la conservation de la tranquillité à Naples & autres Villes, en faisant arrêter & enfermer plusieurs personnes qu'un zèle indiscret avoit portées à des excès. Ce qui contribuë d'ailleurs à y entretenir le repos, c'est qu'il semble qu'on ne craint rien pour les côtes du Royaume situées sur la mer Adriatique, d'autant qu'il n'y a dans le Golfe, que quatre Frégates Angloises occupés à y croiser, & auxquelles les Gouverneurs des Ports ont ordre de fournir tous les vivres & les rafraichissemens qu'elles demanderont, si elles se présentent comme amies.

II.
Soumission à
la Reine.

Mais le Comte de Novari, dont nous avons fait mention, passa la riviere de *Tromo* le 7. Juin avec un Corps composé de 1400. hommes de troupes Autrichiennes Cavalerie, & s'étant avancé dans l'*Abbruzze*, il envoya un détachement sommer le Commandant de *Civirella* de se rendre. Celui-ci pour toute réponse fit tirer sur le détachement, dont il y eut deux Dragons tués & six blessés. L'Officier, sous les ordres duquel étoit ce détachement, marcha le 8. à *Teramo*, Ville toute ouverte, dont le Podestat vint lui présenter les clefs. L'Evêque avec son Clergé & une partie des Habitans vinrent aussi se présenter à lui en se recommandant à la protection de la Reine de Hongrie & de Bohême. Le Manifeste de cette Souveraine fut ensuite lu publiquement & affiché. Après quoi l'on chanta le *Te Deum*, & l'Officier Autrichien proclama Sa Maj. Hongroise en qualité de Reine de Naples & de Sicile. La Ville d'*Avri* se soumit le

le 10. *Civitta-di-Penna & Julia-Nova* en firent de même. Les Habitans de quelques autres endroits de l'*Abbruzze*, qui sont des Fiefs de la Maison d'Avellino, ont pris aussi dans le même tems les armes en faveur de la Reine, & l'ont proclamée leur Souveraine. Telles sont les dispositions d'une partie de l'*Abbruzze* à changer de maître.

Une partie des Places où les Troupes Autrichiennes sont entrées, se retrouvent néanmoins à présent avec des garnisons Napolitaines, parce que le nombre de celles-là étoit trop foible pour s'y maintenir, sur-tout dans la Ville ouverte de *Teramo*, dont le Podestat a eu le poing coupé, moins, dit-on, pour avoir remis les clefs de la Ville aux Autrichiens, que pour des intelligences qu'il avoit entretenues avec le Comte de Novati.

Les autres Etats d'Italie restent dans une très-grande stérilité de nouvelles, aussi-bien que la Cour de *Rome*, qui par précaution dans les circonstances présentes, a fait entrer dans cette Capitale jusques à 5. à 6. mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie, venus de divers endroits de l'Etat Ecclésiastique.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

Angleterre. La prise de *Menin* faite par les François dans les Pays-Bas Autrichiens après s'être emparés de *Courtrai* & de *Warneton*, celle d'*Ypres* qui l'a suivie, le Fort de la *Knocque* ren-

I.
Résolution
du Mini-
stère,
du

du à leurs armes, *Furnes* actuellement sous le même pouvoir ; toutes ces prises faites en si peu de tems , demandant un redoublement d'attention au Ministère Britannique , & que la Couronne fasse d'autant plus de nouveaux efforts , que le reste des Places de la Barrière Hollandoise & les Ports d'*Ostende* & de *Nieuport* se trouvent menacés d'un pareil sort , la résolution a été prise dans des Conseils tenus en présence du Roi , d'envoyer encore en *Flandres* six Régimens Anglois , outre le Corps des six mille auxiliaires Hollandois , dont la présence a été jugée plus nécessaire dans cette Province , que dans le Royaume. En conséquence les ordres furent donnés à ces troupes , qui se sont depuis embarquées successivement , & sont la plupart arrivées heureusement à *Ostende* , d'où elles ont joint ; ainsi qu'on l'a appris , celles de leur Nation.

Ce fut le 11. Juillet que s'embarquerent les troupes Hollandoises. Le 12. elles essuyèrent une violente tempête , dont les Bâtimens de transport furent dispersés , mais s'étant rejoints ils ont ensuite gagné le Port d'*Ostende*. Il a été aussi résolu de solliciter les Etats Généraux à faire , pour la Cause commune , plus d'efforts qu'ils n'en ont encore faits ; & on a appris avec beaucoup de satisfaction qu'ensuite de ces sollicitations , ils avoient ordonné à plusieurs Régimens de leurs troupes de se rendre incessamment en *Flandres* , pour y grossir l'Armée des Hauts Alliés.

Il ne s'est rien passé en mer ; & quoique l'Escadre Françoisse de *Brest* ait reparu dans la *Manche* , l'Amirauté n'a fait qu'ordonner à treize Vaisseaux de guerre qui étoient à *Spithead* sur la fin de Juin , de se tenir prêts à lui donner la
chasse

chasse au cas qu'elle se portât à quelque entreprise. Mais les prises se continuent de part & d'autre; on compte cependant que celles qui ont été faites sur les François & les Espagnols passent de beaucoup en valeur les prises de ceux-ci sur les Bâtimens Anglois. Le Chef d'Escadre Anson en a amené sur la fin de Juin une à *Spithead*, nommée l'*Aguapalco* qui est estimée treize cens mille pièces de huit.

Ce Chef d'Escadre, dont il nous paroît devoir dire un mot, a fait un voyage au-tour du monde, & en est revenu heureusement le 26. Juin à *Spithead*; le 29. il se rendit à *Kensington*, où il eut l'honneur de saluer le Roi, qui le reçut très gracieusement & lui demanda plusieurs particularités de son voyage. Il a depuis remis un journal de ce voyage aux Commissaires de l'Amirauté, qui contient des observations extrêmement curieuses sur la navigation dans la mer du *Sud*, & sur le commerce de l'Amérique méridionale. Comme il a fait aussi des découvertes très-utiles en passant de la mer du *Sud* à la *Chine*, revenant ainsi par les Indes Orientales, tout cela se trouve dans son journal. Le butin qu'il a fait dans son cours monte à un million deux cens cinquante mille livres sterlings, qui doit avoir été partagé entre lui & son équipage; savoir, trois huitièmes pour lui, & les cinq huitièmes restans pour les 200. hommes, tant Officiers que Matelots, qui lui sont demeurés de tout son monde; de sorte que chaque Matelot a pour sa part mille livres sterlings.

Le Roi a fait payer sur la fin de Juin une somme de cinq mille livres sterlings pour les dépenses du transport du Corps auxiliaire de la République d'Hollande, qui a passé d'Angle-

II.
Le Chef
d'Escadre
Anson de
retour.

III.
Sommes
payées.

terre en Flandres ; une autre de 25. mille livrës sterling's que Sa maj. a accordée à l'Electeur de Mayence , pour le dédommager du préjudice que les terres de son Electorat ont pû souffrir à l'occasion du séjour que les troupes Angloises & Hannovriennes y ont faites la campagne précédente : Et le 3. Juillet le Baron de Wafner, Ministre Plénipotentiaire de la Reine de Hongrie & de Boheme, reçut à la Trésorerie cent mille livres sterling's pour une demie année du subside que la Couronne paye à cette Souveraine. Le Chevalier Osorio, Envoyé Extraordinaire du Roi de Sardaigne , a aussi reçu de la Trésorerie cinquante mille livres sterling's pour acquitter une demie année de subside.

Ce dernier Ministre a renouvelé au Duc de Newcastle, dans une conférence qu'il lui avoit données précédemment de l'invariable attachement de Sa Maj. Sardaignoise aux principes qu'elle a adoptés depuis le commencement de la présente guerre, & que ce qui se passoit dans le Piémont en étoit une preuve parlante.

Le 4. on publia à Londres un ordre du Roi pour relâcher les Navires & Bâtimens François qui ont été arrêtés dans les Ports de la Grande-Bretagne depuis la déclaration de guerre contre le Roi Très - Chrétien , conformément à l'Article XIX. du Traité d'Utrecht , parce qu'un semblable ordre avoit été donné de la part de la France pour tous les Bâtimens de la Nation saisis & retenus à *Dunkerque* & autres Ports de cette Monarchie.

Le Parlement qui étoit prorogé au 2. Juillet, l'a encore été jusqu'au 30. du présent mois d'Août.

Par un Vaisseau arrivé du *Canada*, la Cour a reçu la fâcheuse nouvelle, que sur le premier avis qu'on y avoit eu de la guerre déclarée entre la France & l'Angleterre, les François, au nombre de plusieurs mille, étoient tombés dans l'*Acadie*, ou *Nouvelle Ecosse*; qu'ils avoient tués ou dispersés six mille Anglois qui défendoient cette Province; qu'il y en avoit eu 1200. faits prisonniers; qu'on leur avoit enlevé plus de 200. Chaloupes de Pêcheurs, outre 52. mille quintaux de moruë; & que les François étoient en marche pour attaquer *Annapolis-Royale*, qui est la Capitale.

En vertu de l'Article XII. du Traité d'Utrecht, la Couronne Britannique étoit depuis 1713. en possession de l'*Acadie*.

H O L L A N D E.

C'Est pour engager d'autant plus la République à donner la marche au second corps de vingt mille hommes, que le Roi de la Grande Bretagne a envoyé du renfort dans les Pays-Bas, & y a fait passer aussi les six mille Auxiliaires Hollandois qui étoient en Angleterre; Mr. Trevor, Ministre Britannique, l'a fait entendre aux principaux Membres de l'Etat. Mais on a attendu le retour à *La Haye* du Comte de *Wassenaer* qui est revenu de *Lille* le 16. Juin, & son rapport sur la commission qu'il étoit allé exécuter auprès du Roi de France, pour délibérer sur les instances de la Cour de *Londres*, & sur un parti fixe à prendre dans les circonstances où se trouvent les Provinces de l'Union, sur-tout eu égard à la prise des Places de leur Barrière en *Flandres*. Cependant ces déli-

bérations entamées continuent jusqu'ici, & continueront, comme on le prétend, jusqu'à un nouveau retour de Mr. de Wassenae vers ses Maîtres, puisque ce Seigneur est retourné auprès du Roi Très-Chrétien, étant parti le 12. Juillet, chargé de nouvelles instructions qui peuvent tendre à procurer un accommodement entre les Parties engagées dans la guerre, ou du moins à décider si la République se déclarera contre la France. Ainsi, on n'est pas encore hors de toute espérance, malgré le feu de la guerre si fortement allumé en quatre endroits différens, & qui s'y pousse même avec progrès, que par l'effet des soins des Seigneurs Etats Généraux, les choses ne soient enfin ramenées à l'heureux période du rétablissement de la tranquillité générale. En attendant Leurs Hautes Puissances, ayant résolu de renforcer le corps de troupes qui est sous les ordres du Comte Maurice de Nassau dans les Pays-Bas Autrichiens, le Conseil d'Etat a expédié les Patentes nécessaires à ce sujet aux Officiers des Régimens qui composent ce renfort. Le passage du Rhin exécuté sans perte par le Sérénissime Prince Charles, doit, dit-on, avoir produit cet effet, d'autant qu'il fait attendre un changement dans les affaires des Pays-Bas; & la Flotte auxiliaire de la République pour la Grande Bretagne, comme on le publie, mettra bientôt à la voile; mais ceci n'est dit que comme préjugé & nullement comme certitude. A quel point cependant que puissent arriver les affaires critiques de la conjoncture, le renfort dont on vient de faire mention, ne laisse pas de passer successivement dans les Pays-Bas, & les Etats Généraux ont encore pris, au commencement de Juillet, à leur

leur service, un troisième Bataillon de troupes du Prince de Waldeck, pour s'y rendre aussi. Le Corps de 3000. hommes de troupes du Duc de Saxe-Gorha qui est à leur solde, y a déjà passé, de même que les six mille Hollandois qui étoient en Angleterre.

Le 13. du même mois le Prince de Hesse Philipsthal Gouverneur d'Ypres, & le Comte de Hompesch qui commandoit dans le Fort de *Knocque*, en sont arrivés à *La Haye*, où on attendoit aussi le Baron de Schwartzenberg Commandant de *Furnes*, toutes ces Places ayant subi le sort de *Menin*, ainsi que nous allons le voir.

P A Y S - B A S.

Après la reddition de *Menin*, & toutes les dispositions étant faites pour entreprendre dans les formes le Siège d'Ypres, le Roi de France, qui avoit fait établir son quartier à *Flammerdingue* près de cette Ville, & le Bureau de la guerre à *Poperingue*, arriva de *Lille* au Camp le 17. Juin au soir, & ordonna que le lendemain matin les troupes monteroient la tranchée avec les drapeaux. Deux attaques ayant été faites du côté de la Bassé-Ville, celle de la droite qui étoit l'attaque Royale, embrassa l'ouvrage à corne d'*Elverdingue* & la branche droite de celui de *Bailleul*. Le front de cette attaque étoit de 7. à 800. toises, & celui de l'attaque de la gauche dont le Comte de Clermont étoit chargé, s'étendoit au-delà du Canal de *Boslingue*. Le Prince de Hesse Philipsthal, Gouverneur d'Ypres, n'ayant pas eu le tems de faire abattre les arbres & les hayes qui pouvoient couvrir les premiers travaux qu'on feroit pour s'appro-

cher de la Place , le Maréchal de Noailles en profita pour établir sur tout le front de l'attaque Royale , de distance en distance , des Redoutes dont les plus éloignées n'étoient qu'à 140. toises de la Palissade. Les assiégés ne s'aperçurent de ce travail que le 15. lorsque le Maréchal de Noailles ordonna qu'on établit des communications entre ces Redoutes , & l'on commença à y a'er des Batteries sur ces communications qui tormoient la premiere patallele de la tranchée : Depuis le 7. que la Place fut investie , les assiégés ne cessèrent de tirer sur les endroits où ils pouvoient soupçonner qu'on travailloit , & ayant reconnu le progrès des ouvrages de l'attaque de la droite , ils redoublèrent leur feu. Une Batterie de six pièces de canon de 33. livres de bale & une autre de 20. morriers commencerent à tirer le 18. Le feu de ces Batteries continua tout le jour , & celui des assiégés y répondit avec force. Les assiégeans déboucherent de la patallele par trois endroits , s'avancerent par différens boyaux à environ 70. toises de cette patallele , & travaillerent en même-tems à perfectionner l'établissement d'une Batterie de 17. pièces de canon , qui tira le 19. à la pointe du jour. A l'attaque de la gauche , dont le front de 600. toises embrassoit les deux Redoutes qui couvroient une inondation appelée *des Viviers* , ils firent pendant la nuit du 18. au 19. par la gauche de cette attaque , 170. toises de sappe , lesquelles embrassoient la premiere Redoute , & ils mirent une Batterie en état de tirer. La sappe avançant de tous côtés à la faveur d'un feu terrible , les Batteries des assiégeans abbatirent le 19. la crête du chemin couvert , qui est à la tête des palissades devant la Porte d'eau.

d'eau. La nuit suivante les Grenadiers Irlandois & ceux de Rohan, soutenus d'un Détachement de Dragons, s'emparèrent de deux postes assez proches de la Ville, & dans lesquels ils trouverent deux pièces de canon. Le 20. les quatre Bataillons du Régiment de Piémont, soutenus de deux du Régiment de Noailles, ouvrirent & conduisirent une nouvelle tranchée près des Pallifades. Les Grenadiers du Régiment de Bourbonnois prirent le même jour un poste dans lequel il y avoit 30. hommes, & l'écluse de la Porte d'eau fut rompuë, malgré le feu continuel de 120. pièces de canon & de 80. mortiers. La nuit du 20. au 21. la Garnison d'Ypres fit une vigoureuse sortie, dans laquelle les assiégeans perdirent plusieurs Soldats, & eurent beaucoup de blessés, dont quelques Officiers de distinction ont été transportés à Lille, pour se faire panser de leurs blessures.

Le 21. trois Compagnies de Grenadiers du Régiment de Piémont, & pareil nombre de Rohan & de Dillon, commandées par Mr. de la Mothe-Houdancourt, s'emparèrent d'un ouvrage défendu par 114. hommes, lesquels, après avoir tué & blessé 80. hommes à ces Compagnies, se retirèrent dans la Place. Un autre ouvrage gardé par 60. hommes fut aussi emporté le même jour, & ces 60. hommes ont été faits prisonniers. Le 22. la Garnison fit une nouvelle sortie avec beaucoup de succès sur les assiégeans, qui firent le 23. un très-grand feu de canons & de mortiers sur la Bassè-Ville. La nuit suivante ils y donnerent l'assaut avec tant de vigueur, qu'ils s'en rendirent maîtres. Les troupes qui étoient dedans pour la défendre, repoussèrent d'abord les assiégeans, dont il y eut nom-
bre

bie de tués & de blessés : Mais ceux-ci étant revenus à la charge, secondés par un feu d'artillerie des plus vif, ils s'emparèrent du chemin couvert, & ensuite de la Bassé-Ville. Les troupes qui la défendoient furent faites prisonnières.

Le 24. les assiégeans firent un très-grand feu sur le corps de la Place. Ils voulurent y pénétrer par la Porte-d'eau, que leur canon avoit enfoncée; mais ils furent repoussés avec perte, par une partie de la Garnison qu'on avoit fait avancer sur eux, la bayonnette au bout du fusil. Leur feu redoubla la nuit suivante, & le 25. également, que toutes les Batteries de canons & de mortiers tirent de trois côtés à la fois sur le corps de la Place, épargnant néanmoins, le plus possible, les Eglises & les maisons. Vers les sept heures du soir, le Prince de Hesse-Philippsthal, qui jusques-là avoit éprouvé quelque mécontentement de la part des Habitans, fit arborer le Drapeau blanc pour demander à capituler, ayant tenu auparavant un Conseil de guerre, dont il prit les avis, & le même soir on signa les articles de la Capitulation que voici.

II.
Capitulation de
la Ville
d'Ypres.

I. *Il sera accordé à la Garnison le terme de dix jours, afin de pouvoir envoyer un Courier à la Haye, & d'obtenir l'approbation de Leurs Hautes Puissances les Etats Généraux, pour remettre cette Place aux troupes de Sa Majesté Très Chrétienne avec toutes les Fortifications, l'Artillerie, les munitions de guerre & l'Arсенal, en l'état où ils se trouvent actuellement.*

On ne peut accorder ce délai. La Garnison sortira Lundi 29. de ce mois, & il sera remis dès ce soir une porte.

II. *La Garnison sortira avec tous les honneurs mili-*

militaires, Tambours battans, Drapeaux déployés, & avec tous ses équipages.

Accordé.

III. Il sera accordé six pièces de canon avec quatre mortiers & une quantité de munitions proportionnée, ainsi que les affuts & les attirails nécessaires, les chevaux de traits & les chariots pour le transport, outre six chariots couverts qui ne pourront être visités, sous quelque prétexte que ce soit.

Accordé quatre pièces de canon, & en faveur de M^r. le Prince de Hesse-Philippthal deux pièces de canon de plus avec quatre mortiers, le tout aux armes de la République. Quant aux chariots couverts, on ne peut les accorder.

IV. Il sera aussi accordé aux Officiers composant l'Etat Major de la Place, le nombre nécessaire de Batteaux nommés Balandres, ou des chariots suffisamment pour le transport des meubles & effets à eux appartenans, quels qu'ils puissent être, soit par eau ou par terre, afin d'être conduits jusqu'à l'Ecluse, ou au Sas-de-Gand, dans le terme de six semaines, ou plutôt s'il se peut. Si-non, il sera permis ausdits Officiers de l'Etat Major, de laisser leurs meubles & effets en garde dans la Ville, chez l'un ou l'autre des habitans, pour leur être ensuite envoyés, sans qu'on puisse les arrêter sous quelque prétexte que ce soit.

Accordé.

V. Il sera aussi accordé aux Directeurs, Ingénieurs, Artillerie & Mineurs, de même qu'au petit Etat Major de la Place, aux Commis des Magazins, aux Ministres des Eglises Hollandoise & Wallonne, au Prévôt, ainsi qu'à toute la Garnison, les chariots nécessaires pour le transport de leurs bagages; au défaut desquels ils jouiront du même droit

droit spécifié à l'article précédent.

Accordé.

VI. On accordera six mois de tems au Médecin de l'Hôpital Militaire, nommé Waas, & à tous ceux qui sont employés dans cet Hôpital, afin d'y mettre toutes choses en règle, & de pouvoir vendre les meubles & les provisions. Après l'expiration de ce tems il leur sera accordé & aux blessés qui se trouveront dans l'Hôpital, les Passeports nécessaires pour se retirer ailleurs.

Accordé.

VII. Tous les documens & effets des Comptoirs de I. H. P. à Ypres, sortiront librement sans être visités.

Accordé.

VIII. On accordera au Sieur Chrétien Diu, Adjudicataire & Fermier Général des Domaines & Moyens de Sa Maj. la Reine de Hongrie, dans la Flandres Rérocédée & demeurant en cette qualité à Ypres, la permission de pouvoir en sortir librement avec ses effets & ses Employés, & à ceux où la liberté de rester, si non d'aller où bon leur semblera, avec leurs biens, effets & documens; pouvant au surplus garder leurs possessions, biens-fonds & dépendances, ou s'en défaire quand bon leur semblera.

Accordé.

IX. Tous les prisonniers faits pendant l'investiture, ou le Siège de la Place, en telles occasions ou postes que ce puisse être, jouiront de l'avantage de la Capitulation, & seront mis en liberté pour joindre leurs Régimens, avant la sortie de la Garnison, si la chose est possible, ou du moins pendant la route.

Cet article ne peut être accordé, attendu que lesdits prisonniers sont actuellement en route,
pour

pour être renvoyés à titre d'échange.

X. Il sera permis d'envoyer un Officier dans les Villes de Sa Majesté Très-Chrétienne où il peut y avoir des blessés de la Garnison, afin de les soigner.

Accordé.

XI. On donnera une escorte à la Garnison, qui sortira par la porte du Château, pour être conduite par Gand, & par le plus court chemin à Breda, avec l'artillerie & les munitions de guerre requises ci-dessus, de même que les bagages de l'Etat Major de toute la Garnison.

Accordé.

XII. Tous les Habitans d'Ypres, de l'un & de l'autre sexe, pourront continuer de demeurer dans la Ville, pendant l'espace de deux ans, avec leurs familles & leurs effets, particulièrement ceux de la Religion Protestante, & qui sont établis sous la protection du Gouvernement & de la Ville.

Accordé jusqu'au premier de Janvier prochain, ainsi qu'il a été accordé par rapport à Menin.

XIII. Il sera livré pour tout l'Etat Major & pour le service de la Garnison, cent chariots attelés de quatre chevaux.

Accordé.

Fait & arrêté par les ordres de Sa Maj. au Camp devant Ypres le 25. Juin 1744.

Signé, LE MARECHAL DE NOAILLES.

Accepté les articles ci-dessus.

GUILLAUME L. D. DE HESSE-PHILIPSTHAL.

La Garnison d'Ypres composée de 1800. hommes de 3000. qu'elle étoit, sortit le 29. conformément à cette Capitulation, & les troupes Françaises prirent le même jour possession de la Place, où le Roi fit son entrée, à onze heures, assista au *Te Deum*, revint ensuite

ensuite au Camp de *Flammerdingue*, & le lendemain S. M. retourna à *Lille*. Elle a donné le Gouvernement d'Ypres à Mr. de Ceberet qui est Lieutenant Général de ses Armées; & celui d'*Aire* qu'il avoit, à Mr. de Valliere Lieutenant Général de l'Artillerie.

Entre les blessés de distinction du côté des François, qu'il y a eu au Siege d'Ypres, est le Comte Alexandre Poniatowski, Ajudant Général du Roi de Pologne Electeur de Saxe, Aide de Camp du Maréchal de Noailles, & second fils du Palatin de Mazovie. Il reçut sa blessure la nuit du 23. au 24. à l'attaque du chemin couvert, à laquelle il avoit demandé d'assister. Le Marquis de Beauveau, Maréchal de Camp & Inspecteur de Cavalerie, qui s'est comporté à cette attaque avec beaucoup de bravoure, y a reçu aussi une blessure dont il est mort le lendemain. Il étoit fils du Prince de Craon.

II.

Le Fort de Knocque & la Ville de Furnes rendus.

Le Fort de *Knocque* n'a été investi que le 26. Juin par un Corps de troupes Françoises aux ordres du Duc de Boufflers, & ayant essuyé tout de suite un feu très-vif d'artillerie, pendant lequel il s'est défendu aussi-long-tems que sa situation pouvoit le permettre, le Comte de Hompesch, Commandant, se vit obligé le 29. de faire arborer le drapeau blanc, & de battre la chamade pour capituler. Il a obtenu les honneurs de la guerre, & a remis le 30. ce Fort aux François, d'où il est sorti pour être conduit à *Breda* avec sa Garnison d'environ 150. hommes, deux canons, deux mortiers & huit chariots pour le transport des équipages. Le Duc de Boufflers y fit ensuite son entrée, & ce Seigneur a depuis été fait Lieutenant Général.

Le

Le même jour on envoya aux environs de *Furnes* 22. Bataillons & quelques Escadrons qui investirent d'abord cette Place, firent leurs approches, & y ouvrirent la tranchée la nuit du 7. au 8. Juillet. Le feu des assiégeans & celui des assiégés a été très-vif la journée suivante. Le 9. les François poussèrent leurs travaux jusqu'à très-peu de distance du chemin couvert. La nuit suivante ils redoublèrent leur feu de canon & de mortiers, qui fut aussi des plus vif pendant toute la matinée du 10. & vers le midi le Baron de Schwartzenberg, Lieutenant Général & Commandant de la Place ne pouvant plus tenir, fit battre la chamade, & obtint, comme les autres Commandans Hollandois des Places rendues, les honneurs militaires. Il a évacué *Furnes* le 13. qu'il a été conduit avec sa Garnison de 1500. hommes, sur la frontiere, allant à *Breda* par le chemin de *Gand*. Cette Garnison a défilé devant le Roi, S. M. s'étant rendu le matin de *Dunkerque* au Camp de ses troupes : Elle entra ensuite dans la Ville, dont les Magistrats lui présentèrent les clefs. Après cette cérémonie elle est allé dîner chez le Comte de Clermont qui a commandé au Siège.

Il n'y a eu à ce Siège qu'environ 70. hommes des troupes de France tués ou blessés, & beaucoup moins du côté des assiégés.

Le Gouvernement de *Furnes* est donné à Mr. d'Estrées, Maréchal de Camp.

Dans l'espace de tems qu'il y a eu entre la prise du Fort de *Knocque* & la reddition de *Furnes*, le Roi est allé avec le Comte de Maurepas, revenu pour lors de *Provence*, & ses autres Ministres, dans toutes les Places de la Flandres qu'il n'avoit

IV.
*Mouvement
des troupes
Françoises.*

n'avoit pas encore vûës; savoir, à *Bethune*, *Aire*; *St. Omer*, & de *Boulogne* & *Calais* Sa Maj. s'est renduë à *Mardyck*, puis à *Gravelines*, ensuite à *Dunkerque*; & Elle est depuis revenuë à *Lille*. Dans le même espace de tems ses troupes ont fait beaucoup de mouvemens. Le Comte de la Mothe - Houdancourt étant, entre - autres, marché à *Loo* avec toute la Maison du Roi, où il a pris poste, le Prince de Pons à *Dixmuyde* avec 4. Bataillons & 8. Escadrons, & plusieurs dérachemens d'Infanterie & de Cavalerie se sont rendus vers la *Lis*, pour renforcer l'Armée du Maréchal de Saxe: D'autres se sont aprochés de *Nieuport*, & plusieurs Bataillons & Escadrons sont marchés vers *Tournay*, ceux - ci étant dérachés du Corps du Duc d'Harcourt, pour lors encore campé près de *Maubenge*.

~ Mais le passage du *Rhin* inopiné & peu attendu par toute l'Armée Autrichienne sous les ordres du Prince Charles de Lorraine, semble avoir fait abandonner tout dessein soit sur les Ports d'*Ostende* & de *Nieuport*, soit sur *Tournay*, *Charleroi*, *Mons* & *Namur*, puisque ce passage, d'où la retraite de l'Armée du Maréchal de Coigni a ensuivi, a fait prendre au Roi la résolution de faire partir le Duc d'Harcourt avec tout son Corps, composé de 25. à 30. mille hommes, pour l'*Alsace*, & de le faire joindre par un autre Corps d'environ 15. mille dans son passage par les trois Evêchés de *Metz*, *Toul* & *Verdun*, lequel est aux ordres du Maréchal de Belleisle. Et comme cette nouvelle Armée doit être actuellement renduë en *Alsace*, on s'attend d'apprendre qu'il s'y passera bientôt quelque affaire d'importance sur - tout si le camp volant du Général Bernclau,

& celui du Comte de Nadasti, s'avancent vers lui, comme on le publie.

En attendant, c'est aux conquêtes que le Roi a faites dans ces Pays qu'il paroît que Sa Maj. s'en tiendra pour le présent, d'autant plus que le Corps qui avoit voulu former le Blocus de *Nieuport*, est allé se joindre à celui du Comte de Saxe, qui s'est retiré derrière la *Lis*, où il se retranche avec beaucoup de diligence, faisant travailler à de nouvelles lignes, tandis qu'on relève à force les anciennes Fortifications de *Courtrai*, qu'on les augmente même, qu'on répare à force celles des autres conquêtes, & qu'on fortifie aussi tous les Postes que l'Armée Francoise occupe présentement. Ainsi cette Armée s'est rapprochée d'*Ypres*, & y ayant fait une ligne depuis cette Place jusqu'à *Lille*, elle travaille à en creuser une seconde qui conduira de là jusques par-delà *Menin*: Et cette nouvelle ligne doit être actuellement dans sa perfection, considéré un nombre extraordinaire de Pionniers, qui depuis le 20. Juillet est employé à la former.

Le Comte de *Wassenaer* Seigneur de *Twickel*, vient de revenir auprès du Roi Très-Chrétien. Ce voyage fera du moins connoître si les Etats-Généraux continueront sur le pied d'auxiliaires avec S. M. la Reine de Hongrie & de Bohême, ou s'ils auront la guerre ouverte avec la France. La marche de leurs troupes, qui depuis le 10. Juillet passent sans discontinuer à l'Armée des Hauts Alliés, venant des environs de *Breda*, paroîtroit décider pour ce dernier article, ajouté à cela les six mille hommes de leur République arrivés encore d'*Angleterre* à *Ostende*, & qui viennent de joindre aussi la même Armée, de laquelle il se présente ce qui suit.

V.
Armée des
Hauts Alliés.

Pour

Pour assurer la jonction des nouveaux secours venus d'Angleterre, les troupes Angloises & Hannoveriennes qui étoient campées à *Willeghem* & *Huldeghem*, ont fait vers le 20. de Juin un mouvement sur la droite & se sont approchées de *Gavre*, couvrant par cette position le pont qu'elles ont sur l'*Escant*, & conservant la communication avec *Gand*. Le reste des troupes des Hauts Alliés s'étend le long de l'*Escant*, à la droite & à la gauche d'*Oudenarde*, depuis cette Ville jusqu'à quelque distance de *Gand*, le quartier général continuant d'être auprès d'*Enaeme*. L'Armée forme comme une ligne, elle a élevé des Batteries sur les bords de l'*Escant*, & fait d'autres dispositions pour empêcher les ennemis de forcer le passage de cette riviere du côté d'*Oudenarde*, comme ils paroissent en avoir formé le dessein par des mouvemens du Maréchal de Saxe, & par l'envoi de quelques détachemens de son Armée vers cette riviere pour en reconnoître les bords & sonder la profondeur des gués, avant qu'il ne se retirât derrière la *Lys*.

Comme ce n'est qu'à cause de la grande supériorité de l'Armée Françoisse sur celle des Alliés, que cette dernière a resté jusqu'à présent dans une espèce d'inaction, on compte que cette inaction ne durera plus, les choses ayant changé de face de puis le bonheur avec lequel le Sérénissime Prince Charles de Lorraine a exécuté l'entreprise du passage du *Rhin*. Passage qui d'abord a porté le Roi de France à diminuer son Armée du Corps commandé par le Duc d'Harcourt pour en renforcer celle du Maréchal de Coigny, & à rompre, pour cette campagne, les projets formés sur les autres Places dont

font S. M. méditoit encore la conquête. On fait même pour certain que ce Prince quitte son Armée, & que cette Armée se contentera d'observer, de ses retranchemens & des Places où elle se retire, celle des Hauts Alliés qui profite considérablement depuis le commencement de Juillet par des renforts qui lui viennent sans cesse d'Angleterre & d'Hollande.

On chanta le 9. Juillet au quartier d'Enaeme le *Te Deum* en actions de grâces du passage du *Rhin*, & le soir on fit une triple décharge de l'artillerie de toute l'Armée. On avoit fait la même cérémonie le 7. dans l'Eglise Collégiale des SS. Michel & Gudule à *Bruxelles*, cette agréable nouvelle ayant été apportée la veille à la Sérénissime Archiduchesse, par le Comte de Rozieres, Lieutenant Colonel du Régiment de Bernes Cavalerie, dépêché par le Sérénissime Prince Charles. S. A. S. y a assisté en forme publique, au *Te Deum*, pendant lequel toute l'Artillerie des remparts a fait une triple décharge. Il y eut le même jour fête à la Cour, & le soir de grandes illuminations par toute la Ville. Le 11. la Sérénissime Archiduchesse fit encore chanter le *Te Deum* dans la Chapelle de la Cour pour rendre grâces à Dieu des heureuses suites qu'a eues le passage du *Rhin*, par la prise des lignes de *Lauterbourg* & *Weissenbourg*, & des Villes de ce nom rendues aux armes de la Reine. Mr. de Frauendienst, Ajudant & Capitaine dans le Régiment du Prince Charles, a été le porteur de cette dernière nouvelle & de toutes les circonstances qui l'accompagnoient jusques & compris le 7. Juillet.

Il paroît une longue Ordonnance de la Sérénissime Archiduchesse en date du 6. Juillet, pour l'établissement des Pässeports de guerre.

relativement à un Tarif de la Cour de France, & d'une Ordonnance renduë en conséquence par le Roi Très-Chrétien à *Lille* le 21. Mai dernier. S. A. S. qui par représailles a fait dresser un pareil Tarif le 18. Juin suivant, a cependant bien voulu tarder à rendre l'Ordonnance dont nous faisons mention, afin d'éviter des sujets de plaintes de part & d'autre, & sur tout laisser aux ennemis le tems de modérer ses Tarifs. Mais dans les circonstances présentes, ce délai étant jugé suffisant, l'Ordonnance a été donnée, & elle porte essentiellement, que S. A. S. voulant prévenir les abus qui pourroient se commettre dans la distribution des Passeports, elle en a commis la direction à Mr. Juste-Jacques Bervoet, Chevalier Conseiller d'Etat, des Domaines & Finances de S. M. la Reine, & commis pour les collationner conjointement ou séparément, paraphés au préalable par lui Conseiller Bervoet, & les Srs. Nicolas Van Overstraeten, & Paul Walckiers, qui les délivreront ou feront délivrer par gens par eux commis dans les Bureaux qu'ils jugeront à propos d'établir dans l'étendue des Pays-Bas, ainsi que dans les Villes & lieux dépendans du Pays ennemi, où ils auront la permission d'en établir, & ce à commencer du premier du présent mois d'Août.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

France. Les Pays où se trouvent les Armées de cette Couronne, montrant l'essentiel de ce qui auroit pu être compris dans cet article,

il ne nous reste presque à parcourir que les côtes maritimes du Royaume, pour achever le récit de ce que la circonstance de guerre offre encore. Nous avons dit dans nos derniers mémoires que des Vaisseaux Anglois commençant à paroître à la hauteur de *Marseille*, on ne pouvoit s'attendre de là qu'à en voir bientôt nombre. En effet, vingt six tant Vaisseaux de guerre que Frégates de la Flotte Angloise commandée par l'Amiral Matthews se présentèrent le 8. Juin devant ce Port. Le signal en ayant été donné des Forts de *Notre-Dame de la Garde* les Négocians, munis d'armes, se rendirent à la Loge près du Port; dix Bataillons de Bourgeois furent placés dans les endroits les plus exposés; on fit marcher à la plage de *Mourdon* 600. Gardes-Coles avec un Détachement de Dragons & plusieurs Compagnies de Milices; & les Consuls ou Magistrats, pour ne rien négliger de ce que la sûreté publique pouvoit exiger, allèrent dans des Chaloupes armées, à la découverte de l'ennemi. Le 9. les 600. Gardes-Côtes, dont on vient de parler, furent relevés à *Mourdon* par 600. autres, auxquels on avoit distribué des pioches pour faire des retranchemens au-tour d'un Camp tracé par le Marquis de Mirepoix. Ce Seigneur y a fait depuis conduire une nombreuse artillerie pour mettre la côte à l'abri d'insulte, & fait prendre en même-tems toutes les précautions possibles afin d'éviter une surprise.

Ces mesures ont fait éloigner pour quelques jours l'Amiral Anglois des environs de *Marseille* & de *Toulon*, & on le croyoit retourné à *Port-Mahon*, lorsque tout-à-coup revirant de bord,

il s'est remis aux îles d'*Hieres*, où il a voulu tenter plusieurs fois des descentes, mais qui ne lui ont pas réussi, les Payfans armés, & les canons l'ayant obligé à se rembarquer chaque fois avec quelques hommes de moins. De sorte que toute l'Escadre Angloise d'environ 42. voiles qui s'étendoit depuis les côtes de *Genes*, a été un tems devant les Ports de *Toulon* & de *Marseille* visitant tous les Bâtimens. Mais voyant tout bien gardé, & que les Milices & autres ne quittoient point les armes ni nuit ni jour, elle est depuis retournée, comme on l'a dit, à *Vado*, excepté quatre Vaisseaux qui se tiennent à la hauteur de *Nettuno*, dont deux sont à l'ancre, & les deux autres rangent la côte.

La principale perte de Mr. Matthews dans ses entreprises sur les côtes de Provence, a été en une fois de cent soixante hommes, de trois cens qui étoient descendus le 17. Juin pour enlever des bestiaux, comme il leur avoit réussi de le faire quelques jous auparavant : Ils furent repoussés par les Milices, qui de ces 160. hommes en amenèrent 50. prisonniers au Fort de *S. Nicolas* à *Marseille*, le reste ayant été tué ou blessé; on a amené au même Fort un petit Bariment Genoïis, qui pour une manœuvre qu'il avoit faite, ayant été arrêté & visité, on lui trouva une quantité de provisions destinées pour les Anglois. Le Capitaine, tout son Equipage, & quelques Anglois, dans le nombre desquels se trouvoit le fils de l'Amiral Vernon, furent faits prisonniers.

Nous ne dirons rien ici des autres prises Angloises, ayant laissé ce détail aux nouvelles hebdomadaires, qui le montrent avec toutes les circonstances qui accompagnent ces prises. La
liste

liste en est des plus longue: Le *Northumberland*, Vaisseau de 72. canons & de 600. hommes d'équipage, s'y trouve; & pour avoir engagé un combat, il mérite que nous fassions ici mention de sa pette.

Le Chevalier de Conflans & Mr. du Perrier, commandans deux Vaisseaux du Roi, appellés le *Constant* & le *Mars*, étant arrivés au Cap *Finisterre*, pour se rendre à la *Martinique*, rencontrèrent le Vaisseau le *Northumberland* de l'Escadre Angloise du Chevalier *Hardi*, qui l'avoit détaché comme son meilleur voilier, pour donner la chasse à un petit Vaisseau. Les deux Capitaines l'ayant laissé approcher sous Pavillon Anglois, ils commencerent à tirer sur lui; le combat s'engagea d'abord avec le *Constant*, ensuite avec le *Mars*, & il dura quatre heures, au bout desquelles il fut obligé d'amener étant rasé comme un Ponton, & ayant perdu son Capitaine, plusieurs Officiers & beaucoup de Soldats. Il a été remorqué jusqu'au Port de *Brest*. Ses canons sont de bronze, partie tirant 36. livres, & partie 24. livres de balle. Trois Officiers des deux Vaisseaux du Roi ont reçu des blessures dans ce combat, & une quarantaine d'hommes y ont été tués ou blessés. On ajoutera à ce qui a été rapporté de l'Escadre Angloise de l'Amiral *Matthews*, que quoi qu'il ne lui ait point réussi de faire des descentes, elle a néanmoins ravagé la côte à coups de canons, & dérangé tellement le commerce de *Marseille*, qu'il est en perte de plus de dix huit cens mille livres par les prises que ses Bâtimens ont faites; que celui de *Toulon* en a aussi beaucoup souffert & en souffre encore, puisqu'aucune Barque n'ose sortir, de crainte de tomber entre les mains des

II.
Combat
entre deux
Vaisseaux
François &
un Anglois.

Anglois; qu'enfin on évalué au-delà de six millions les pertes que les Marchands des côtes de *Provence* ont faites sur mer depuis la guerre déclarée contre la Grande-Bretagne. Mais on assure, depuis un voyage que le Comte de Maurepas, Ministre de la Marine, est venu faire sur ces côtes, & dans les différens Ports, que l'Escadre du Roi sortira bientôt de *Toulon*, en trois divisions, qui prendront différentes routes : Que Mr. de Cailus, qui monte le *Tonnant*, ira croiser sur les côtes de l'*Amérique* avec quatre autres Vaisseaux ; Que Mr. de Mouffet se rendra au *Levant* pour accompagner des convois qui y sont ; & que Mr. de Poisin se joindra à l'Escadre Espagnole qui est toujours à *Carthagene*. Quoiqu'il en soit, Mr. de Maurepas est allé faire rapport au Roi, qu'il a joint à *Dunkerque*, de l'état des Ports & Chantiers de *Provence*, de ceux de *Rochefort* & de *Brest*, qu'il a aussi visités, & des arrangemens pris à l'égard de route la Marine du Royaume.

Le Chevalier de Nemond commande l'Escadre de *Brest* à la place de Mr. de Camilly, qu'on dit disgracié ; & ce sera Mr. d'Auteuil, comme on l'apprend de *Madrid*, qui commandera cette campagne l'Escadre, qui étoit aux ordres de Don Navarro. On n'a aucune autre particularité à donner de l'Espagne, après ce qu'on a fait voir des Armées de cette Couronne, tant en Piémont qu'en Italie. On n'apprend non plus aucune nouvelle de la Flotte qu'on a dit en route de la *Havana* pour revenir en Europe, ce qui fait croire qu'elle n'a encore touché à aucun des Ports de la Monarchie.

La prise de *Menin*, & celle d'*Ypres* qui l'a suivie, ont occasionné des illuminations, des feux

feux d'artifices & de grandes réjouissances à Paris & dans tout le Royaume. Le Roi a envoyé chaque fois une Lettre à l'Archevêque pour lui ordonner de faire chanter le *Te Deum* en actions de grâces; & des Mandemens de ce Prélat ont été rendus en conséquence. Ces pièces assez longues & des mieux dites, paroissent imprimées, mais nous sommes obligés de les omettre, pour ne point passer sur ce qui nous reste d'intéressant à rapporter dans l'article suivant.

On attend le Roi à Metz, revenant de Flandres; Sa Majesté doit se rendre de-là en *Alsace*, où l'on compte que le Corps du Duc d'Harcourt, qui a passé par les Evêchés, sera présentement arrivé avec la plûpart des troupes qui étoient aux ordres du Maréchal de Belleisle.

Le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, est actuellement à Metz, s'y étant rendu de sa résidence de *Lunéville*, depuis le passage du *Rhin* par l'Armée Autrichienne; & la Reine son Epouse est allée à *Versailles*.

ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au
NORD, depuis le mois dernier.*

Russie. Les négociations continuent avec M^r lord Tirawley, Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne, depuis son arrivée à *Moscou*, sur un Traité qui est sur le tapis entre l'Impératrice, le Roi de la Grande Bretagne & la Reine de Hongrie & de Bohême. Le Comte de Rosenberg, Ministre de Sa Maj. Hongroise auprès du Roi de Prusse, vient de *Berlin* pour y travailler.
d'op

D'où il est à présumer que l'ancien système va être renouvelé avec ces Cours, sans aucune crainte d'être traversé, dans l'arrangement qui sera pris à cet égard, par des mouvemens d'un Ministre de France, puisqu'il n'y en a plus auprès de Sa Majesté, depuis une catastrophe assez surprenante arrivée au Marquis de la Chetardie, & qu'on regarde comme décisive dans la conjoncture présente. On en connoîtra la raison par le Rescrit suivant envoyé à tous les Ministres de l'Impératrice dans les Cours étrangères.

Le Marquis de la Chetardie obligé de se retirer des Etats de la Zarine.

ELISABETH PREMIERE, par la grace de Dieu, Impératrice & Souveraine de toutes les Russies, &c. &c. Nous vous faisons savoir par la présente, que le Marquis de la Chetardie, Brigadier des Armées du Roi de France, & qui pendant le séjour qu'il a fait en dernier lieu à nôtre Cour, y étoit sur le pied de simple particulier, sans être revêtu d'aucun caractère public, oubliant ce qu'il devoit au Roi son Maître, & ce qu'il se devoit à lui même, a porté les choses à une telle extrémité, qu'on auroit pu craindre, avec raison, qu'il n'en fût résulté des troubles dans nôtre Empire.

Ce Marquis non content d'entretenir des correspondances illicites dans les Pays étrangers, & d'y faire des rapports indécens de ce qui se passoit à nôtre Cour, ainsi qu'on peut le prouver par les originaux de plusieurs de ses Lettres qui nous sont tombées entre les mains, a fait depuis peu tous ses efforts pour lier un complot, dans lequel il vouloit même impliquer le Clergé de nôtre Empire, à dessein de renverser le présent Ministère.

Et quoique par une conduite si inexcusable, le Marquis de la Chetardie ait encouru nôtre plus

grande

haute indignation, & mérite d'en ressentir les effets, sur tout après la distinction avec laquelle il a été traité à nôtre Cour, & dont tous les Ministres qui y résident, ont été témoins; Nous avons bien voulu, en ne consultant que nôtre magnanimité naturelle, n'en pas agir à son égard comme nous aurions été en droit de le faire, & Nous nous sommes contentée d'ordonner, qu'il eût, sans parler à qui que ce pût être, à se retirer de nôtre Cour, dans l'espace de 24. heures, & ensuite de tout l'Empire, le plus promptement qu'il seroit possible.

Nous sommes très persuadée que ce Marquis a tenu une conduite si blâmable, à l'insçu du Roi son Maître. Ainsi, Nous espérons que Sa Majesté Très-Chrétienne ne permettra point que le forfait commis par un de ses Sujets, produise aucune altération à son amitié envers Nous, de laquelle Nous faisons tout le cas possible, & que Nous sommes toujours disposée à cultiver en tout ce qui dépend de Nous, &c.

Cette pièce fut envoyée de tous côtés le 18. jour auquel on a donné connoissance à tous les Ministres qui résident auprès de la Czarine, de l'affaire du Marquis de la Chetardie, qui est parti le même jour de Moscou accompagné d'un Officier, qui l'a conduit sur la frontière: Ce fut la veille qu'un Chambellan arrivé en poste de Troitska, où l'Impératrice étoit allé faire un pèlerinage, vint signifier à ce Seigneur l'ordre de Sa Majesté de partir dans l'espace de 24. heures, & de se retirer ensuite de l'Empire avec le plus de diligence qu'il lui seroit possible, pour les raisons que le Chambellan lui expliqua, & qui sont rapportées dans le Referit. Le Marquis très-surpris, dit qu'il n'ignoroit pas

pas qu'il avoit des ennemis en cette Cour ; que ce ne pouvoit être qu'eux qui l'avoient noirci dans l'esprit de l'Impératrice , mais qu'il conjuroit Sa Majesté Imp. de ne pas le condamner sans l'entendre , & de lui permettre de se justifier. Le Chambellan lui répondit que les ordres qu'il avoit , étoient si précis , qu'il lui étoit défendu de le quitter & de le laisser parler à personne.

Le Marquis de la Chetardie a laissé un mémoire en partant pour être présenté de sa part à l'Impératrice , & dans lequel il fait tous ses efforts pour se justifier. Il avoit fort souhaité avant son départ de pouvoir parler au Baron de Neuhaus , Ministre de la Cour de Francfort , ou à Mr. de Lestock , Conseiller Privé , mais ses instances ont été inutiles , tout ce qu'on lui a permis , ayant été de laisser à *Moscou* un Secrétaire & quelques domestiques pour avoir soin de ses effets , sur lesquels on lui a promis toute sûreté. On a dépêché , par ordre de l'Impératrice , un Courier à la Cour de France , afin d'y porter des plaintes touchant la conduite du Marquis de la Chetardie , en même-tems qu'on a signifié à ce Seigneur de se retirer de *Moscou*.

On parle d'autant plus de l'événement qui lui est arrivé , que jusques-là il avoit toujours été vû de très-bon œil à la Cour , quoique sans être revêtu d'un caractère public.

Quant au Marquis de Botta , Sa Maj. Czarienne paroît satisfaite de l'ordre qui a été donné par la Cour de *Vienne* qu'il fût relegué à *Gratz*. On prétend , mais sans fondement , que cette Souveraine fera marcher bientôt un corps de troupes au secours de cette Cour. Il est plus
aparent

apparent qu'elle est dans la disposition de s'employer au rétablissement de la tranquillité générale ; & qu'il sera question de travailler bientôt à ce salutaire ouvrage ; quoique les troupes qui sont à *Moscou* & dans le voisinage , & qui montent à près de vingt mille hommes , aient reçu ordre de s'assembler en une quinzaine de jours pour former un camp aux environs de cette Capitale.

C'est au 10. de Juillet qu'a été fixé le départ des troupes de l'Impératrice , qui ont été envoyées dans le Royaume de Suede , pour revenir dans ce Pays. Tout est ordonné & réglé à *Stockholm* pour leur subsistance sur mer pendant leur trajet , & les provisions que le Roi de Suede leur accorde gratuitement , sont embarquées depuis la fin de Juin.

Les frontieres de *Perse* ne fournissent rien de considérable sur ce qui se passe entre les Turcs & les Persans qui sont en guerre , parce que les habitans de *Candahar* se sont soulevés , & que pour cette cause *Thamas-Kouly-Kan* a été obligé de faire marcher de ce côté-là une partie de son Armée pour les réduire.

Suede. Le rendez vous des Troupes Russiennes qui retournent chez elles , est à *Nortelge* , où les Galeres destinées à les embarquer se sont assemblées sur la fin de Juin. Les Officiers de ces troupes ont pris le 23. du même mois leur audience de congé du Roi , qui leur a fait distribuer de magnifiques présens.

On fait à *Stochholm* de grands préparatifs , pour recevoir avec une magnificence extraordinaire la Princesse de Prusse future Epouse du Prince successeur au Trône.

Dannemarc. Que cette Cour ne prendra aucune

cune part aux troubles présens de l'Europe aussi long-tems que durera le Traité de subside avec la France, c'est une chose qui est présentement hors de tout doute : Car on fait également des reformes dans les forces de terre & de mer ; & les cinq hommes d'augmentation qui furent mis il y a un an dans chaque Compagnie des Gardes à cheval, viennent d'être congédiés.

Pologne. Le Roi, que nous avons dit le mois passé être arrivé le 2. Juin de *Dresde* à *Varsovie*, y a depuis admis à son audience le Cardinal Primat du Royaume ; & les Députés de divers Tribunaux y sont venus le complimenter sur son arrivée. Sa Maj. a aussi reçu le serment du Comte Poniatowski, fils aîné du Palatin de Mazovie, pour la Charge de Grand Chambellan de la Couronne, & du Comte de Bruhl pour celle de Commandant des troupes Saxonnnes de la Garde de Sa Maj. en Pologne.

Les Chancelleries du Royaume & du Grand Duché de Lithuanie ont expédié depuis peu les universaux & instructions signées par le Roi, & sur lesquelles on doit délibérer dans les Diétines qui ont accoutumé de précéder la Diète générale.

A D D I T I O N.

On a à ajouter aux nouvelles de *Flandres* & du *Rhin*, que le Roi de France ayant pris la résolution de se rendre à son Armée du *Rhin*, campée actuellement sur la *Motern* à la droite & à la gauche de *Haguenau* avec celle de Baviere ; Sa Majesté s'est renduë le 21. Juillet à *Arras*, sans retourner à *Lille* : Que le Comte de *Wasse-*

naer, Ambassadeur d'Hollande, s'y est acquitté des ordres dont il étoit chargé par ses Maîtres, & doit être actuellement retourné à *La Haye* : Qu'outre le Corps du Duc de Harcourt & celui du Maréchal de Belleisle, le Roi renforce son Armée d'*Alsace* par un nouveau Détachement considérable de celle de *Flandres*, vingt mille hommes de celle-ci, qui étoient campés aux environs de *Menin* & de *Courtrai*, s'étant mis à cet effet en marche le 17. au matin; les troupes de la Maison du Roi faisant partie de ces 20. mille hommes: Que le Maréchal de Noailles & le Comte d'Argenson accompagnent Sa Maj. en *Alsace* : Que tous les Ministres étrangers retournent à *Paris* pour y attendre ce qui leur sera déclaré sur le lieu de leur séjour : Que le Maréchal de Saxe demeure chargé du commandement des troupes Françaises en *Flandres*, au nombre d'environ 70. mille hommes, y compris un Corps aux ordres du Comte de Clermont qui est vers *Nieuport* : Que d'un autre côté l'Armée des Hauts-Alliés en *Flandres* fait ses dispositions pour passer l'*Escaut*, & se renforce tous les jours considérablement par l'arrivée de nouvelles troupes : Que celles du Corps du Comte de Bathiani revenant de *Bavie*, joint l'Armée du Sérénissime Prince Charles en *Alsace*, avec un train de grosse Artillerie; d'où on attendra les événemens auxquels tous ces mouvemens semblent devoir préparer. Ceux arrivés vers *Lauterbourg* & *Cron-Weyssenbourg* renferment, outre l'essentiel qui en est rapporté ci-dessus pag. 109. & suiv. certaines particularités, dont il ne paroîtra pas encore suranné de parler le mois prochain.

Qui contient les Naissances, Mariage & Morts des Personnes Illustres, depuis le mois dernier.

N *Naissances.* La Princesse de Chimay, Epouse du Prince de ce nom, est accouchée heureusement à *Bruxelles*, d'un fils qui a été tenu sur les fonts de Batême par la Sérénissime Archiduchesse Gouvernante des Pays-Bas.

La Comtesse Epouse du Comte d'Isenbourg-Meetholtz, née Comtesse de Solms - Assenheim, a mis aussi au monde un fils le 24. du même mois.

Mariage. Il y en a un conclu entre le Prince Frederic de Mecklenbourg-Schwerin, & la Princesse Louïse-Frederique de Wurtemberg Stuttgart, nièce de la Margrave doüairiere de Brandebourg Schwedt.

Morts. Le 13. Juin le Comte de Rosen, Lieutenant - Général des Armées du Roi de France, & Commandeur de l'Ordre de S. Louïs, mourut en son Château de *Bolwiller* dans la Haute Alsace, âgé de 79. ans. Ce Général étoit fils du feu Maréchal de Rosen.

Le Général Lentulus, au service de la Reine de Hongrie & de Boheme, a payé le même tribut à *Cronstadt* en Transilvanie, dont il laisse le commandement vacant.

Le Capitaine Thomas Watson, Anglois, est mort à bord du Vaisseau le *Northumberland*, qu'il a défendu avec vigueur contre deux Vaisseaux François. *Voyez l'article de France.*

L'Article d'Allemagne fait mention de la mort du Colonel Mentzel. Et celui des Pays-Bas de la mort du jeune Comte Poniatowski.

Le 22. mourut à *Marseille* Mr. de Gabaret, commandant l'Escadre Française sur les côtes

de Provence. Il avoit succédé à Mr. de Court dans ce Commandement, & il est fort regretté à cause de sa capacité & de son expérience.

Le jeune Comte d'Isenbourg - Bierstein, Colonel - Commandant du Régiment Bavarois de Truchses, est mort des blessures qu'il a reçues le 5. Juillet, à l'action des lignes de la *Lauter*, de même que le Général Waldenheim du Corps des troupes Hessoises à la solde de la Cour de Francfort.

Le Comte d'Oeringen, Général au service de la même Cour, est aussi mort d'une blessure qu'il a reçue à une des actions dont le passage du *Rhin* a été suivi.

Le Marquis de Vissecq, Exemt d'une des Compagnies des Gardes du Corps du Roi Très-Chrétien, mourut le 6. Juillet à *Ypres* d'une blessure qu'il a eue devant cette Place à l'attaque de la Demi-Lune qui fut empottée le 20. Juin.

La *Calotte* est le mot de l'Enigme du mois passé.

E N I G M E.

D'Un visage trompeur j'aborde tout le monde,
Je cache mes défauts autant que je le puis;
Mais comme je n'ai pas une bonté profonde,
On me hait aussi - tôt qu'on connoit qui je suis.

Bénir le nom de Dieu, c'est là mon caractère,
Je rends graces au Ciel de la grandeur du Roi;
Et cependant malgré ce noble emploi,
Je fais souvent périr mon pere.

A V I S.

Pour la commodité de ceux qui souhaitent se procurer l'*Histoire Ecclésiastique & Civile du Duché de Luxembourg & Comté de Chiny en huit*

Tomes grand in quarto avec figures, qui vient d'être imprimée chez le Sr. Chevalier, Imprimeur de ce Journal, Il avertit qu'on trouvera cet Ouvrage chez les Libraires dont voici les noms,

A *Thionville*, chez le Sieur Everard.

A *Metz*, chez le Sr. Brice Antoine.

A *Verdun*, chez les Srs. Perrin & Guillot.

A *Pont-à-Mousson*, chez le Sr. Charles Nicolas.

A *Nancy*, chez le Sr. Nicolas, Marchand & Major des Bourgeois.

A *Bar-le-Duc*, chez le Sr. Briflot, Imprimeur du Roi.

A *Strasbourg*, chez le Sr. le Roux, Imprimeur de Mgr. le Cardinal, Evêque de Strasbourg.

A *Paris*, chez le Sr. Briasson, rue S. Jacques.

A *Lyon*, chez les Srs. Duplain, freres, rue Merciere.

A *Geneve*, chez le Sr. Henri-Albert Goffe & Compagnie.

A *Bâle en Suisse*, chez M^{lle}. la veuve de feu le Sr. Jean Christ.

A *Lausanne*, chez le Sr. Boufquet & Compagnie.

A *Liege*, chez les Srs. de Lorme de la Tour, & Baffompierre.

A *Amsterdam*, chez le Sr. Châtelain, & les Srs. l'Honoré, pere & fils.

A *Bruxelles*, chez le Sr. r'Serfstevens près des Peres Dominicains, & le Sr. Gilis - Dams.

A *Gand*, chez le Sr. Wander Ween.

A *Ypres*, chez le Sr. de Rave.

A *Cologne*, chez le Sr. François - Guillaume Metternich.

A *Francfort sur le Meyn*, chez le Sr. Fleischer.

A *Treves*, chez le Sr. Kerner.